

Evaluation des besoins
en matière de places d'accueil des enfants
dans le Canton de Vaud à 5 et 10 ans



microGIS

evaluanda
EVALUATION + CONSEIL

Rapport final
Octobre 2018

Mandant

Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) pour le Canton de Vaud

Comité de pilotage

M. Gérald Cretegny, président du Conseil de Fondation

Mme Sylvie Lacoste, Secrétaire générale FAJE

M. Yves-Claude Paillard, FAJE

M. Valérie Berset, cheffe de l'OAJE

M. Jean-Hugues Busslinger, Fédération patronale vaudoise

Mme Barbara de Kerchove, présidente de la Chambre consultative

M. Aurélien Moreau, StatVD

Mme Marie-Pierre Van Mullem, représentante de l'Association Vaudoise des Parents d'Elèves (dès le 1er juillet 2018)

M. Marco Baiguini, Réseau Toblerones

Mme Clémentine Mayor, Réseau ARAJ Broye-Vully

M. Jean-Claude Seiler, Réseau-L

M. Daniel Vouillamoz, Réseau AJEMA (représenté par Mme Mélanie Vessaz)

Analyse et rédaction

M. Abram Pointet, MicroGIS SA, St-Sulpice

M. Joël Chételat, MicroGIS SA, St-Sulpice

Mme Emilie Flamand-Lew, evaluanda, Genève

M. Gaspard Ostrowski, evaluanda, Genève

Imprimé en 200 exemplaires.

Novembre 2018

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION.....	4
1.1 Cadre et objectif du mandat.....	4
1.2 Eléments méthodologiques.....	4
1.3 Découpage géographique.....	5
2. MISE EN CONTEXTE.....	7
2.1 Caractéristiques actuelles de l'offre et de la demande.....	7
2.1.1 Motifs de garde.....	7
2.1.2 Localisation de l'offre.....	8
2.1.3 Créneaux d'accueil privilégiés.....	8
2.1.4 Différences territoriales.....	8
2.1.5 Lacunes identifiées.....	8
2.1.6 Principaux enjeux identifiés pour l'avenir.....	9
2.2 Facteurs d'influence de la demande.....	9
2.3 Evolution prévisible de la demande.....	10
2.3.1 Evolution quantitative.....	10
2.3.2 Evolution qualitative.....	10
2.4 Synthèse du chapitre.....	13
3. ETUDE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DEMANDE ET DE SES TRAITS PRINCIPAUX.....	14
3.1 Identification des facteurs d'influence de la demande.....	14
3.2 Description de la typologie territoriale des réseaux et de leurs spécificités.....	16
3.2.1 Répartition des enfants par groupes d'âges dans le territoire.....	17
3.2.2 Répartition des ménages dans le territoire.....	18
3.3 Présentation des mécanismes retenus pour le modèle de dimensionnement de la demande.....	23
3.4 Synthèse du chapitre.....	25
4. MODELISATION DE LA DEMANDE ACTUELLE.....	26
4.1 Modélisation générale de la demande institutionnelle.....	26
4.2 Confrontation de la demande institutionnelle à l'offre existante.....	31
4.3 Synthèse du chapitre.....	32
5. MODELISATION DE L'EVOLUTION DE LA DEMANDE ACTUELLE A L'ECHELLE LOCALE.....	33
5.1 Observations concernant l'évolution de la demande d'accueil de jour.....	33
5.2 Composantes du modèle projectif.....	33
5.3 Définition des scénarios d'évolution de la demande.....	35
5.4 Projection de la demande à l'échelle du canton et incidence sur le développement de l'offre.....	35
5.5 Synthèse du chapitre.....	38
6. CONCLUSION.....	39
7. FICHE SYNTHETIQUE CANTONALE.....	41
GLOSSAIRE.....	45
REFERENCES.....	48
ANNEXE 1 LISTE DES INTERLOCUTEURS RENCONTRÉS OU INTERROGÉS PAR TÉLÉPHONE.....	50
ANNEXE 2 GUIDE D'ENTRETIEN.....	51

1. INTRODUCTION

1.1 Cadre et objectif du mandat

Une des missions importantes de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) consiste à évaluer les besoins en matière d'accueil, à vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande et, le cas échéant, à coordonner de manière optimale le développement de l'offre sur l'ensemble du territoire vaudois au sein de réseaux d'accueil de jour. Pour être reconnus, ces derniers doivent établir un plan de développement sur 5 ans, et le réactualiser périodiquement. L'intérêt est donc double, pour la FAJE et les réseaux, de pouvoir disposer d'informations précises et à jour sur les besoins afin de pouvoir planifier de façon concertée la création de structures d'accueil, dans une optique de conciliation entre vie familiale et professionnelle des parents, comme le stipule l'Art. 1 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Dans cette perspective, la FAJE a lancé une démarche d'estimation de la demande et d'évaluation des besoins en matière d'accueil de jour, tant dans le secteur préscolaire (avant 4 ans révolus) que parascolaire (de 4 ans révolus à moins de 12 ans révolus) à moyen et long termes (5 et 10 ans), à l'échelle du canton ainsi qu'à celle des réseaux.

Année	Âge atteint dans l'année	Catégorie d'âges	Groupe d'âges	Année HarmoS
1	0 an	$0 \leq x < 1$ an	Préscolaire	
2	1 an	$1 \leq x < 2$ ans		
3	2 ans	$2 \leq x < 3$ ans		
4	3 ans	$3 \leq x < 4$ ans		
5	4 ans	$4 \leq x < 5$ ans	Premier cycle primaire	1H
6	5 ans	$5 \leq x < 6$ ans		2H
7	6 ans	$6 \leq x < 7$ ans		3H
8	7 ans	$7 \leq x < 8$ ans		4H
9	8 ans	$8 \leq x < 9$ ans	Deuxième cycle primaire	5H
10	9 ans	$9 \leq x < 10$ ans		6H
11	10 ans	$10 \leq x < 11$ ans		7H
12	11 ans	$11 \leq x < 12$ ans		8H

Les informations préalablement disponibles étaient de nature diverse, tant du point de vue méthodologique (analyses, enquêtes, listes d'attente) que de leur portée géographique (canton, réseaux spécifiques), limitant ainsi leur utilité pratique pour la prise de décision stratégique. L'objectif de la FAJE était donc de disposer de nouvelles données, tant quantitatives que qualitatives, qui soient fiables et homogènes sur l'ensemble du territoire, sur lesquelles construire des scénarios de développement pour anticiper au mieux la demande à venir et ainsi permettre de planifier l'implantation de structures d'accueil au bon moment et au bon endroit.

1.2 Eléments méthodologiques

La présente étude est le fruit d'un travail interdisciplinaire qui mêle recherche sur le terrain et analyse de données statistiques, validée par un comité de pilotage composé de représentants de l'accueil de jour, des milieux économiques et associatifs. Des entretiens ont été réalisés pour connaître les préoccupations des acteurs, définir l'adéquation des prestations d'accueil aux différentes catégories de besoins des parents et identifier les éventuelles lacunes à combler. En parallèle, un travail de modélisation de la demande actuelle à l'échelle locale et de son évolution à moyen terme a été réalisé. Les deux approches se sont nourries l'une de l'autre tout au long de l'étude : les interrogations liées à la modélisation ont été prises en compte lors de l'élaboration du guide d'entretien, de même que les modalités d'accueil et les effets de levier sur la demande identifiés au fil des discussions ont été intégrés dans la construction des modèles, qui doivent fournir une aide à la décision dans l'élaboration des scénarios de développement régionaux.

La visée opérationnelle de l'étude exigeait de passer de l'échelon cantonal à un échelon plus local ou régional et de réaliser les analyses et les projections pour chaque réseau, en tenant compte des spécificités démographiques, socio-économiques et territoriales de chacun d'entre eux. Pour cela, une échelle plus fine que celle des réseaux a été utilisée, correspondant aux localités, lesquelles ont été caractérisées à l'aide d'une typologie territoriale. Au final, les résultats déterminent le nombre de places d'accueil nécessaire par catégories d'âge et par réseau, en regard de l'offre actuelle.

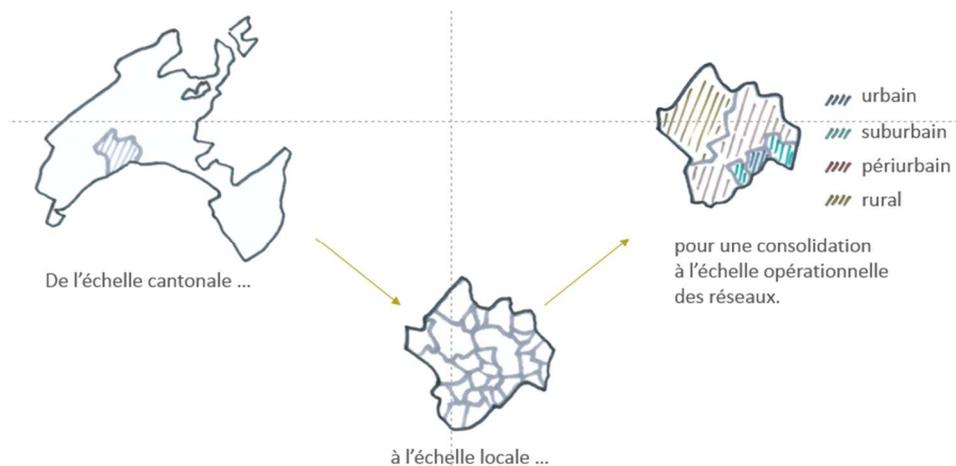


Fig. 1 : Approche multi-échelle de la problématique de l'accueil de jour.

1.3 Découpage géographique

La FAJE reconnaît aujourd'hui **29 réseaux d'accueil de jour**, qui couvrent l'ensemble du territoire cantonal, à l'exception d'une commune. De taille et de structure variable, chacun d'entre eux tente de répondre à des besoins différenciés, selon que les familles sont plutôt urbaines ou rurales, fortunées ou modestes, autochtones ou allochtones, traditionnelles ou monoparentales, etc. Chaque réseau a son propre faisceau de caractéristiques qui le rend unique. Pour information, la liste des réseaux organisés par région est représentée sur la carte ci-dessous et est énumérée dans le tableau qui suit.

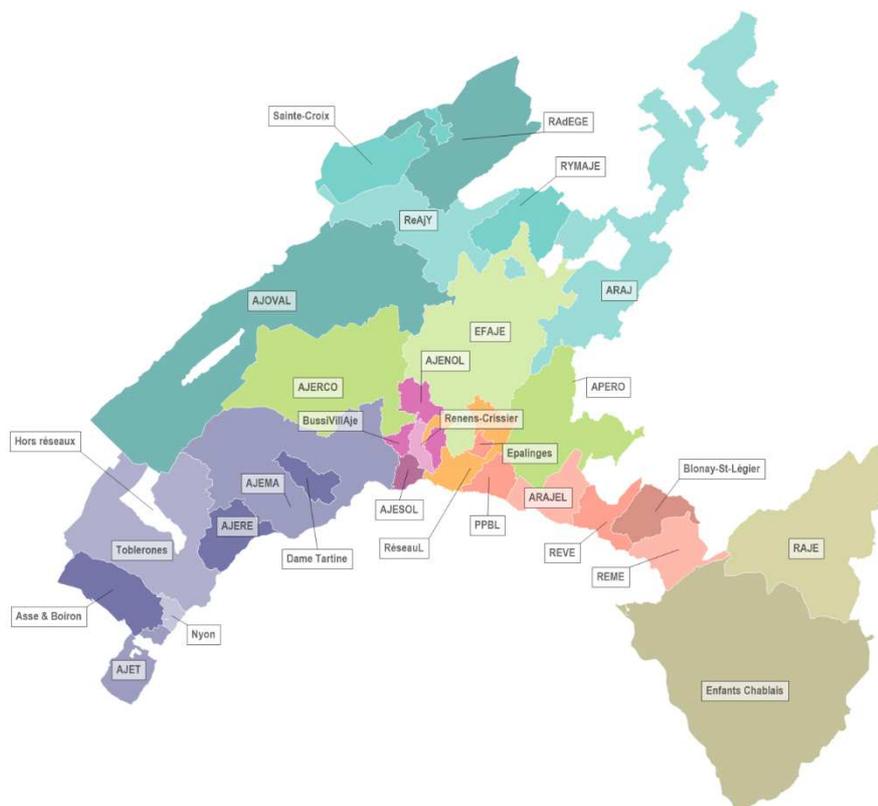


Fig. 2 : Appartenance régionale des réseaux d'accueil de jour du canton de Vaud en 2018. Les tons de couleur utilisés servent uniquement à distinguer les réseaux au sein des régions.

Lausanne	> Réseau-L (Lausanne)
Ouest lausannois	> AJENOL (Prilly et environs) > AJESOL (Chavannes, Ecublens, St-Sulpice) > BussiVillAje (Bussigny, Villars-Ste-Croix) > Renens-Crissier
La Côte	> Asse & Boiron > AJEMA (Morges-Aubonne) > AJERE (Rolle et environs) > AJET (Terre Sainte) > Dame Tartine (Lussy-sur-Morges, Denens, Yens, Villars-sous-Yens) > Nyon > Toblerones (Gland région)
Est lausannois – Riviera	> ARAJEL (Lavaux) > Blonay - St-Légier > Epalinges > PPBL (Pully, Paudex, Belmont, Lutry) > REME (Montreux - Veytaux) > REVE (Vevey et environs)
Chablais – Alpes	> Enfants Chablais > RAJE (ARPAJE - Pays d'Enhaut)
Gros-de-Vaud	> AJERCO (Cossonay région) > APERO (Réseau Oron) > EFAJE (Gros-de-Vaud)
Vallée de Joux - Nord vaudois – Broye	> AJOVAL (Orbe-La Vallée) > ARAJ (Broye-Vully) > RAdEGE (Grandson et environs) > Rymaje (Yvonand-Menthue) > ReAjY (Yverdon région) > Sainte-Croix

Ces apparentements régionaux reflètent bien entendu une vision simplifiée de l'organisation spatiale, mais ils sont utilisés pour des raisons de commodité dans la caractérisation des réseaux et la communication initiale des résultats d'analyse. La réalité est autrement plus complexe car, en y regardant de plus près, l'homogénéité de chaque réseau individuel est toute relative. En effet, un même réseau peut à la fois être constitué de communes urbaines, suburbaines, périurbaines et rurales. Aussi, l'analyse proprement dite a été menée à un échelon (infra-)communal pour capter toute la diversité possible des attentes des familles et ensuite agréger les résultats au niveau des réseaux et du canton.

2. MISE EN CONTEXTE

Ce chapitre a pour but d'amener une compréhension de la problématique de l'accueil de jour, d'identifier les principaux enjeux et d'alimenter la réflexion qui préside à l'analyse des modules suivants, en apportant un éclairage qualitatif sur les modélisations d'ordre quantitatif. Cette phase initiale se base sur une analyse des documents disponibles, une revue de la littérature existante, ainsi que sur une série de 18 entretiens menés avec 25 personnes choisies comme étant des acteurs importants du dispositif et des experts du domaine (cf. liste en annexe 1).

2.1 Caractéristiques actuelles de l'offre et de la demande

Avant de s'interroger sur l'évolution de la demande en matière d'accueil de jour, il s'agit de broser un portrait de l'offre et de la demande actuelles, ce qui sera fait dans le présent sous-chapitre, en décrivant diverses caractéristiques de cette offre et de cette demande, telles que ressorties des entretiens.

2.1.1 Motifs de garde

Actuellement, le motif de garde principal est **la conciliation entre vie professionnelle et vie privée**. En effet, cet aspect de conciliation est à l'origine du dispositif vaudois et est mentionné à l'art. 1 al. 1 de la LAJE, qui indique avoir pour but « *de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement, permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle* ». Ce but fonde par ailleurs le soutien des milieux économiques vaudois à l'accueil de jour.

Ainsi, tous les réseaux fixent comme critère d'accès prioritaire le fait que les parents travaillent. Des créneaux réduits sont toutefois souvent ouverts pour des **motifs de socialisation**, afin d'optimiser le taux de remplissage des structures. Pour la socialisation pure, ce sont plutôt les structures de type jardin d'enfants, fonctionnant avec des horaires moins étendus, qui sont privilégiées ; ces structures n'entrent cependant pas dans le cadre de la présente étude.

Malgré la prépondérance ancrée dans la loi du critère de la conciliation¹, dans le cadre préscolaire, le débat entre la conciliation vie privée-vie professionnelle et les missions de socialisation et d'intégration de l'accueil de jour est récurrent. En effet, d'une part, **les enjeux financiers liés à la construction et aux coûts de fonctionnement des institutions de la petite enfance**, ainsi que la situation d'insuffisance de places offertes par rapport à la demande, plaident pour une application stricte du critère de conciliation entre vie privée et professionnelle.

D'autre part, nombreux sont les professionnels qui soulignent **les importants bénéfices de l'accueil préscolaire institutionnel pour les enfants**, en termes de socialisation, de prévention, d'intégration ou d'apprentissage de la langue, mais aussi de soutien à la parentalité. Dans le cas de familles vivant dans la précarité, ou issues de la migration, les effets positifs d'un accueil de jour sont d'autant plus importants.

La dernière révision de la LAJE, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, consacre d'ailleurs cette pluralité des missions dans son article 3a, qui stipule :

« *Outre la garde des enfants, les structures d'accueil préscolaire et parascolaire poursuivent notamment les missions suivantes :*

a. éducative dans le respect de la responsabilité première des parents, par le soutien du développement physique, affectif et social des enfants, dans un cadre favorisant un accueil de qualité et selon un projet pédagogique adaptés à leur âge et à leurs besoins ;

b. sociale et préventive, en favorisant l'égalité des chances et l'intégration sociale des enfants. »

On constate ainsi une reconnaissance croissante des bénéfices de l'accueil préscolaire – outre celui consistant à permettre aux parents de poursuivre leur activité professionnelle – qui mène certain-e-s à plaider pour un élargissement du dispositif permettant d'offrir un accès aux structures d'accueil de jour à tous les enfants, y compris ceux dont les parents ne travaillent pas.

A noter que **la priorisation stricte de la conciliation vie privée-vie professionnelle peut avoir un effet pervers pour les parents en recherche d'emploi**, qui n'ont pas de travail, donc pas de place d'accueil, et qui peinent à trouver un emploi, voire ne sont pas considérés aptes au placement, sans avoir de solution de garde pour

¹Cf. LAJE art. 31, al. 1, let. f, listant les conditions de reconnaissance des réseaux : « *définir en cas d'insuffisance de places des critères de priorité tenant compte notamment du taux d'activité professionnelle des parents, de la situation sociale des familles, des besoins en accueil d'urgence ;* »

leur enfant. Pour cette raison, les personnes inscrites au chômage sont généralement considérées par les réseaux comme ayant un degré de priorité similaire aux personnes exerçant une activité professionnelle. Certains réseaux offrent également des prestations aux personnes bénéficiant du revenu d'insertion (RI), tel que le Réseau-L qui a ouvert, avec le soutien du DSAS, une structure d'accueil permettant aux bénéficiaires du RI de faire garder leur enfant de manière temporaire pour participer à des mesures d'insertion socioprofessionnelle (MIS), avec l'engagement de la part du réseau de trouver une place d'accueil durable si le parent décroche un emploi par la suite.

Dans le cadre de l'accueil parascolaire, la priorité à la conciliation vie privée-vie professionnelle fait moins débat, la mission de socialisation pure n'ayant plus de raison d'être dès lors que l'enfant est scolarisé.

2.1.2 Localisation de l'offre

L'offre en parascolaire étant généralement située à proximité des bâtiments scolaires, ce sous-chapitre concerne essentiellement l'accueil préscolaire. Pour des raisons financières liées au subventionnement des places d'accueil par les communes de résidence, **la très grande majorité des parents privilégie une place proche du lieu de domicile**. Dans le cas de structures financées en partenariat avec des entreprises, ils peuvent également choisir de placer leur enfant dans une structure proche de leur lieu de travail mais souvent, à l'approche de l'âge scolaire (vers 3 ou 4 ans), ils préfèrent que leur enfant fréquente une structure proche de leur domicile, afin de se créer un réseau en vue de l'entrée à l'école. La présence d'un grand frère ou d'une grande sœur scolarisé-e est également de nature à privilégier le choix d'une prise en charge à proximité.

2.1.3 Créneaux d'accueil privilégiés

Pour l'accueil préscolaire, les mardis et les jeudis sont les jours les plus demandés, suivis des lundis. Les mercredis et les vendredis sont moins demandés, car les parents travaillant à temps partiel ont généralement congé ces jours-là. Les éléments fournis par les listes d'attente centralisées des réseaux confirment ces préférences.

Pour le parascolaire, l'accueil du midi est le plus demandé et l'accueil du matin, quoiqu'en augmentation, est le moins demandé – il l'est surtout pour les plus jeunes enfants (moins de 8-9 ans), qui sont moins autonomes.

2.1.4 Différences territoriales

On part parfois du principe que la demande en accueil de jour est moindre dans les régions périurbaines et rurales, car l'offre y est moins importante. Toutefois, comme les chapitres suivants viendront le démontrer chiffres à l'appui, on y trouve une importante demande latente, qui s'est notamment révélée lors de l'ouverture de nouvelles structures parascolaires dans le cadre de l'application de la LAJE. En effet, tant qu'une prestation n'existe pas, les parents ne s'inscrivent pas pour en bénéficier, et la demande est donc difficile à quantifier. A titre d'exemple, dans le réseau ARAJ, la création de plusieurs lieux d'accueil parascolaire n'a pas fait diminuer le nombre d'heures d'accueil familial parascolaire, contrairement aux attentes.

Il a également été relevé que **les différences culturelles entre villes et campagnes tendent à s'estomper**, en raison d'une part du développement territorial et des nombreux citadins qui déménagent dans les régions périphériques, y important leurs habitudes. D'autre part, il faut aussi relever l'évolution des mœurs et la reconnaissance du travail des femmes en milieu rural.

2.1.5 Lacunes identifiées

Concernant les lacunes de l'offre actuelle, **le manque de places** est cité par l'ensemble des personnes interrogées, et ce tant pour l'accueil préscolaire – en particulier en nursery – que pour le parascolaire – du fait de l'art. 63a de la Constitution du Canton de Vaud. De nombreuses places ont été créées ces 10 à 15 dernières années, et cette dynamique se poursuit, avec le soutien de la FAJE. Toutefois, force est de constater que l'offre ne répond pas encore à la demande, qui est elle-même en augmentation constante.

Le manque d'accessibilité aux structures d'accueil collectif pour les personnes en situation de grande précarité est également cité comme une lacune par plusieurs interlocuteurs, qui estiment que cela est problématique dans l'optique de la promotion de l'égalité des chances. Pour ces familles, les obstacles peuvent être de nature financière, être liés aux critères d'accès (conciliation vie privée-vie professionnelle), à une mauvaise compréhension du dispositif, à des obstacles culturels, ou encore relever d'une inadéquation de l'offre, qui fixe un cadre horaire relativement précis difficile à respecter. Les intentions pédagogiques peuvent également être en décalage avec les préoccupations de ces familles.

Concernant le parascolaire, **le manque d'espace et de locaux adaptés** est fréquemment cité comme une lacune.

Plus globalement, pour ce type d'accueil, on note des **difficultés liées à l'éclatement des responsabilités entre diverses autorités**. Au niveau cantonal, l'école et l'accueil de jour sont en effet gérés par deux départements distincts, et la responsabilité principale de la mise en œuvre de l'accueil parascolaire a été confiée aux communes par la Constitution, ces dernières étant par ailleurs responsables des bâtiments scolaires. Cet enchevêtrement des compétences rend la planification et la coordination difficiles.

2.1.6 Principaux enjeux identifiés pour l'avenir

Les personnes rencontrées dans le cadre des entretiens ont également été appelées à identifier les principaux enjeux auxquels fera face l'accueil de jour des enfants ces prochaines années. En voici ici une synthèse.

Outre la création de places d'accueil – corollaire de la lacune principale identifiée ci-dessus -, c'est la question de **la formation des professionnel-le-s de l'enfance** qui est la plus fréquemment citée. Cette question présente des enjeux en matière de qualité de la prise en charge des enfants d'une part, et en matière de normes d'accueil et de coûts de fonctionnement des structures d'autre part, ces deux aspects créant une tension autour de ce débat. Certain-e-s voient un intérêt à intégrer plus de personnes issues des HES dans les équipes des structures pré- ou parascolaires, afin de porter une réflexion plus globale sur l'accueil de jour et son inscription dans la société. Pour le parascolaire, les enjeux de formation sont d'autant plus importants qu'il n'existe pas à ce jour de formation spécifique pour ce type d'accueil, les formations existantes étant plutôt orientées sur la petite enfance.

Plus généralement, **la qualité de l'offre** est citée comme un enjeu important. Il faut ainsi être attentif, selon les acteurs interrogés, à ce que la création d'un nombre important de places d'accueil ne pèjore pas la qualité de ce dernier. Les normes d'encadrement sont un sujet de préoccupation, des groupes d'enfants trop grands nuisant à la qualité de l'accueil, selon les professionnel-le-s de l'enfance.

Au niveau des infrastructures, **l'existence de locaux adaptés** est largement mentionnée comme un enjeu, et ce en particulier pour l'accueil parascolaire. En effet, les anciens bâtiments scolaires ne prévoyaient souvent pas de place pour ce type d'accueil, ce qui engendre une obligation de déplacement entre l'école et le lieu d'accueil parascolaire. De nombreux interlocuteurs soulignent ainsi l'importance de prendre en compte le parascolaire lors de la construction de nouveaux bâtiments scolaires, en y intégrant des locaux de taille suffisante pour absorber l'augmentation prévisible de la demande.

L'augmentation prévisible des coûts engendrés par la création de places puis par leur fonctionnement sont également un motif de préoccupation pour les entités qui les prennent à leur charge (collectivités publiques, employeurs et familles).

Les conditions-cadres plus globales ont également été abordées, et en particulier la question de **la politique familiale**. L'exemple du congé parental a été abondamment cité, puisque son introduction pourrait permettre de diminuer la demande en accueil de jour en particulier pour les premières années de vie des enfants.

Enfin, le sujet d'une **harmonisation tarifaire entre les réseaux** a été fréquemment cité. En effet, les politiques en la matière sont de la compétence des réseaux et peuvent ainsi varier fortement d'un réseau à l'autre, créant de fortes disparités selon les régions, parfois au point de devenir dissuasives pour les parents.

Ces deux derniers enjeux sont toutefois complexes et dépassent clairement le cadre de la présente évaluation.

2.2 Facteurs d'influence de la demande

Les entretiens ont apporté peu d'éléments objectifs au sujet de ces facteurs d'influence, qui sont traités plus en détail dans le chapitre 3 ci-dessous. En effet, si les réseaux récoltent parfois certaines informations concernant les parents, ils ne les utilisent pas à des fins statistiques et ne font pas d'analyse du profil des parents. En revanche, les personnes interrogées ont mentionné spontanément les facteurs suivants, sur la base de leur expérience :

- taux d'activité professionnelle de la mère
- niveau de formation des parents : outre une propension plus grande à avoir recours à l'accueil de

- jour, les parents plus formés ont aussi généralement des taux d'occupation plus élevés
- ressources financières : l'accueil de jour a un coût et tout le monde ne peut pas se permettre d'inscrire ses enfants à plein temps, pour des raisons économiques
 - structure du ménage : les familles monoparentales ont généralement de plus grands besoins de garde, mais moins de ressources financières
 - proximité de l'entourage familial
 - facteurs culturels : certaines communautés valorisent plus la garde de l'enfant par la mère, ou préfèrent le recours à des solutions de garde informelle
 - prévisibilité de l'offre : en cas de forte incertitude, les parents préfèrent trouver une solution informelle plus stable.

2.3 Evolution prévisible de la demande

Les personnes rencontrées au cours des entretiens ont été interrogées également sur la manière dont la demande allait évoluer selon eux, en termes quantitatifs d'abord, puis en termes qualitatifs (évolution des différents types d'accueil, du taux de fréquentation, des horaires demandés, des enfants présentant des besoins particuliers, etc.). Le présent sous-chapitre présente une synthèse de ces contributions.

2.3.1 Evolution quantitative

L'ensemble des personnes interrogées estiment que **l'augmentation de la demande constatée ces dernières années va se poursuivre**, en raison d'une évolution démographique, mais aussi sociétale : le fait de fréquenter une structure d'accueil de jour devient de plus en plus la norme pour les enfants. En outre, celles et ceux qui ont fréquenté ces structures (préscolaires et/ou parascolaires) étant enfants auront d'autant plus ce réflexe lorsqu'ils seront parents à leur tour.

Pour le parascolaire, la mise en œuvre de l'art. 63a de la Constitution du Canton de Vaud sur l'école à journée continue a engendré la création d'un nombre important de places d'accueil, qui a révélé dans certaines régions une forte demande latente, jusqu'ici non exprimée en raison de l'absence de l'offre. De manière plus spécifique, **une augmentation de la demande est prévisible pour l'accueil de midi** dans les régions périphériques, de la part de parents cherchant à diminuer les trajets de leurs enfants entre école et domicile. Il est probable que les communes, responsables des transports scolaires, encouragent les parents à inscrire leurs enfants à l'accueil de midi, afin de limiter leurs frais.

2.3.2 Evolution qualitative

Rapport entre accueil collectif et familial

L'accueil collectif et l'accueil familial sont deux types d'offres complémentaires, entre lesquels la répartition varie selon les réseaux, certains mettant plus ou moins l'accent sur l'accueil familial pour répondre à la demande. **En milieu urbain et suburbain, l'accueil familial est plus marginal**, ce qui reflète une demande nettement plus forte pour l'accueil collectif². Parfois même, dans ces zones, l'accueil familial est utilisé comme solution transitoire par les familles en attente d'une place dans une structure collective, ce qui est démotivant pour les accueillantes en milieu familial. Afin d'éviter cela, certains réseaux proposent des contrats en accueil familial de minimum 6 mois. Des démarches visant à revaloriser l'accueil familial de jour sont également mises en place, avec par exemple le développement de formes d'accueil hybrides, comme à Lausanne qui met à disposition une structure où les accueillantes familiales se réunissent avec les enfants dont elles ont la charge, afin d'apporter également une dimension collective propice à la socialisation.

L'accueil familial de jour est souvent privilégié par les parents qui ont des horaires atypiques, car il offre plus de souplesse que les structures collectives de ce point de vue. Cette flexibilité ne doit toutefois pas contrevenir au respect de la loi sur le travail, et plus généralement au respect des conditions de travail des accueillantes en milieu familial, qui ont également le droit à une vie de famille.

Ce type d'accueil a plus de succès dans les zones périurbaines et rurales. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela, notamment le fait que l'offre de places en structure collective est moins développée, mais aussi le fait

² Ainsi, en ville de Lausanne, sur la liste d'attente du Réseau-L, on constate que seuls 1.5% des parents s'inscrivent exclusivement pour une place en accueil familial, contre 74.7% exclusivement pour une place en accueil collectif, et 23.8% s'inscrivant pour l'un ou l'autre.

qu'il est plus facile de faire confiance à une accueillante dans un contexte moins dense où tout le monde se connaît, au moins indirectement. Pour le parascolaire, toutefois, en zone périurbaine et rurale, il faut certainement s'attendre à une diminution de la demande en accueil familial, d'une part en raison de la création d'APEMS, et d'autre part du fait que les accueillantes ne sont pas forcément situées à proximité des sites scolaires – qui font l'objet de regroupements dans de nombreuses régions – ce qui pose des problèmes de transports.

Répartition entre les catégories d'âge

Dans le cadre du préscolaire, **c'est pour la catégorie des bébés (nursery) que la tension est la plus forte** entre offre et demande. Pour les enfants de 3-4 ans, la demande est presque satisfaite dans certains réseaux, ce qui s'explique notamment par le fait que des parents ayant mis en place pour leur enfant petit une solution – autre que l'accueil collectif – n'ont pas envie d'en changer pour la dernière année avant l'entrée à l'école. Grâce à cette relative détente, pour cette catégorie d'âge, le critère de la conciliation vie privée-vie professionnelle peut être appliqué de manière moins stricte et des places peuvent être offertes pour des motifs de socialisation.

Concernant l'accueil parascolaire, **la demande tend à diminuer avec l'âge des enfants** et l'augmentation de leur degré d'autonomie. Les 5-6H fréquentent ainsi moins souvent l'accueil du matin et du soir, les parents les retirant progressivement en prévision de leur entrée au collège – et aussi sans doute pour des raisons financières, cette prise en charge ayant un coût.

Taux de fréquentation

Il n'y a **pas de consensus** sur la question de l'évolution des taux de fréquentation parmi les interlocuteurs et interlocutrices rencontrés. Ainsi, certains ont le sentiment que le nombre d'enfants fréquentant les structures préscolaires à 100% est en diminution, en raison de l'augmentation des temps partiels, y compris pour les pères. D'autres estiment à l'inverse que certaines familles dont les enfants sont accueillis dans une structure à temps partiel auraient besoin d'un taux de fréquentation plus élevé, mais n'ont pu l'obtenir faute de disponibilité, ou encore limitent leur consommation pour des raisons financières. Ce type de situation constitue une demande cachée, puisque non entièrement satisfaite. Comme on le verra plus bas aux chapitres 4 et 5, les chiffres indiquent en effet une évolution vers un taux de fréquentation plus élevé.

Horaires étendus

La question d'une ouverture étendue des structures d'accueil de jour - plus tôt le matin et plus tard le soir - fait l'objet d'un débat récurrent. Toutefois, force est de constater une certaine unanimité sur l'absence de nécessité d'étendre ces horaires. En effet, selon la plupart des personnes rencontrées, il existe une demande théorique (ou exprimée par certains parents) pour des horaires plus étendus, mais **les tentatives de développer des offres ont montré que la demande effective était très faible, voire inexistante**. On constate en effet qu'en pratique, les parents se focalisent sur les besoins des enfants et mettent en œuvre des moyens alternatifs de garde pour éviter que leur enfant reste trop longtemps à la garderie ou au parascolaire. Cela rejoint les préoccupations des professionnel-le-s de l'enfance concernant le bien-être des petits en lien avec des horaires plus étendus.

Quelques interlocutrices ont exprimé un intérêt et estiment qu'il existe un besoin pour **une structure ouverte 24h/24 et 7j/7**, destinée à des parents travaillant par exemple dans les métiers de l'urgence, avec des horaires de nuit. Il ne s'agirait alors pas d'horaires étendus, mais plutôt décalés : on n'imagine par exemple pas que des parents viennent chercher leur enfant à 22h, mais que celui-ci puisse passer la nuit sur place, dans un environnement qui se rapproche au maximum de l'environnement familial (petits groupes, salles distinctes de l'accueil en journée, etc.). Un tel projet aurait évidemment un coût important et la question de la base légale n'est pas claire, la LAJE ne concernant par définition que l'accueil de jour. Cela pourrait toutefois faire l'objet d'un projet-pilote.

Horaires flexibles/irréguliers

Les horaires flexibles ou irréguliers concernent quant à eux les parents dont les horaires de travail sont susceptibles de changer de mois en mois. Là encore, il n'y a pas d'unanimité parmi les personnes rencontrées sur l'évolution de ce type de demande. Du point de vue de l'offre, certains estiment que dans une structure de grande taille, les horaires irréguliers sont gérables, tandis que d'autres considèrent que le fait d'offrir des horaires flexibles n'est pas compatible avec les objectifs élevés de taux de remplissage des structures.

Mercredis après-midi et vacances scolaires

Pour l'accueil parascolaire, se pose la question d'une prise en charge le mercredi après-midi. La dernière révision de la LAJE a en effet introduit le principe d'un accueil pour les 5-6H le mercredi après-midi « en cas de besoins avérés » (LAJE art. 4a, al. 1, lt. b). L'offre en la matière étant actuellement très hétérogène (tous les réseaux ne proposent pas forcément ce type d'accueil), il est **difficile d'estimer la demande**. Toutefois, plusieurs interlocuteurs-trices ont mentionné que cet accueil était une nécessité, les enfants de moins de 10 ans pouvant difficilement être laissés seuls à la maison pendant une demi-journée entière. Certaines personnes ont par ailleurs mentionné des **offres alternatives**, tels que les cours de sport, de musique ou de dessin, ou autres activités associatives pouvant occuper les enfants le mercredi après-midi.

De même, la question des vacances scolaires a été abordée par de nombreux acteurs. Avec 4 ou 5 semaines de congé professionnel, il peut en effet être difficile pour les parents de faire face aux 13 à 14 semaines de vacances scolaires des enfants. Rares sont aujourd'hui les structures parascolaires qui offrent un accueil pendant l'été – la LAJE ne l'exige d'ailleurs pas. Il semble que la demande n'est pas très importante, ou du moins pas exprimée, les parents mettant en œuvre des solutions alternatives telles que camps de vacances, centre aéré, ou encore garde informelle au sein de la famille. Plusieurs interlocuteurs-trices ont mis en avant la possibilité de mettre à disposition les bâtiments scolaires vides pendant l'été, pour accueillir d'autres activités. Il s'agirait notamment pour les communes de **mieux coordonner l'offre déjà existante** proposée par les associations locales (sportives et autres). De manière générale, le fait d'offrir un accueil pendant les vacances scolaires ne fait pas l'objet d'un consensus entre tous les acteurs.

Enfants à besoins particuliers

Selon nos interlocuteurs-trices, le nombre d'enfants à besoins particuliers en tant que tel n'est pas nécessairement en augmentation, mais la détection se fait de mieux en mieux et de plus en plus tôt. L'accueil de ces enfants représente donc un enjeu, tant pour le préscolaire que pour le parascolaire, **dans le prolongement de la politique d'école inclusive**.

Dans la catégorie préscolaire, la question du droit à un accueil se pose pour les enfants présentant des besoins particuliers. En effet, dans la situation actuelle, **une grande latitude est laissée aux directeurs-trices de structures pour accepter ou refuser d'accueillir un enfant**. Beaucoup d'enfants sont ainsi accueillis « avec les moyens du bord », en bricolant des solutions, souvent avec succès, mais au prix d'un engagement important des professionnel-le-s de l'enfance. La formation des éducatrices et éducateurs représente donc un enjeu : il paraîtrait important de donner de meilleurs outils à ces professionnel-le-s afin de leur donner confiance et de limiter leurs appréhensions face à l'accueil de tels enfants. A noter que dans le cas de handicaps reconnus ou de troubles diagnostiqués, le SESAF octroie aux structures une enveloppe financière permettant d'engager une personne ad hoc intervenant en soutien à l'équipe, via la Commission d'intégration précoce. En revanche, pour des troubles moins clairement identifiés ou qui relèvent plutôt d'un problème socio-éducatif, les équipes doivent faire avec les ressources à disposition.

Une prestation de soutien pour les équipes éducatives de la petite enfance existe également, qui résulte d'une coopération entre le DFJC et le DIRH, et qui vise à renforcer les ressources des équipes lorsqu'elles accueillent un enfant à besoins particuliers.

En ce qui concerne le parascolaire, un des problèmes identifiés est que **de nombreuses institutions d'éducation spécialisée ne proposent pas de solutions d'accueil**. Au sein des structures parascolaires existantes, le personnel est en moyenne moins formé que dans les structures préscolaires, ce qui pose de manière accrue la question de la formation et des compétences nécessaires pour gérer des enfants qui présentent des troubles du comportement sans diagnostic établi.

Tant pour le préscolaire que pour le parascolaire, même lorsque le SESAF entre en matière et finance un accompagnement, les directions rencontrent des difficultés à recruter des personnes formées et prêtes à s'adapter aux horaires de fréquentation de l'enfant, parfois très fractionnés. Un projet pilote mené par le SESAF avec la fondation Coup d'Pouce vise à pallier cette difficulté : la fondation se charge de former des assistant-e-s d'intégration préscolaire et parascolaire et d'informer les structures d'accueil de jour, qui peuvent les solliciter en cas de besoin³, afin de simplifier leur démarche.

³ Dans le cadre du projet pilote, un quota maximal a été fixé au soutien de 40 situations. En fonction du succès rencontré et des résultats de l'opération, celle-ci pourrait être étendue à l'avenir.

En filigrane de ces éléments se pose la **question du droit à la conciliation entre vie privée et vie professionnelle pour les parents d'enfants à besoins particuliers**, qui ont les mêmes aspirations que les autres parents. Il y a quelques années, l'un des parents, le plus souvent la mère, arrêtait de travailler pour s'occuper de l'enfant lorsque celui-ci rencontrait des difficultés importantes. Aujourd'hui, les deux parents refusent de céder à une logique sacrificielle et veulent continuer à vivre le plus possible comme avant.

Enfants issus de familles très précarisées

La demande exprimée par ces familles est par nature très faible, d'une part parce que les parents ne remplissent souvent pas les critères donnant droit à une place d'accueil de jour (inactivité professionnelle, par exemple), et d'autre part en raison d'une méconnaissance des institutions en général et de l'offre en accueil de jour en particulier. L'évolution de la demande ne devrait ainsi pas s'exprimer de manière importante. Toutefois, au vu des enjeux d'intégration et de promotion de l'égalité des chances que revêt un accueil collectif pour ces enfants, certains-e-s de nos interlocuteurs-trices estiment que des **solutions innovantes et volontaristes** pourraient être mises en place, telles que par exemple des **structures itinérantes**, qui se déplacent dans les quartiers défavorisés afin d'aller à la rencontre et de prendre en charge des enfants qui n'ont pas accès aux structures d'accueil ordinaire⁴. Une autre solution peut être de développer les **haltes-jeux** qui accueillent parents et enfants et favorisent la socialisation et la création de liens, tout en offrant un espace de conseil et de soutien à la parentalité.

2.4 Synthèse du chapitre

- L'offre actuelle priorise le motif de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, en application de la LAJE, mais les acteurs-trices du domaine souhaitent valoriser également les missions éducatives, sociales et préventives de l'accueil de jour des enfants, et tendent ainsi à une logique d'accueil plus universelle.
- La lacune principale identifiée par rapport à l'offre actuelle est la pénurie de places, tant en préscolaire qu'en parascolaire, malgré les gros efforts déployés depuis plusieurs années pour créer des places d'accueil.
- L'ensemble des personnes interrogées prévoient une poursuite de l'augmentation de la demande au fil des prochaines années, pour des raisons démographiques, mais aussi sociétales, l'accueil de jour étant de plus en plus répandu et de mieux en mieux considéré par les familles.
- Si l'accueil collectif se développe à un rythme plus soutenu, l'accueil familial de jour reste une alternative appréciée, particulièrement dans les régions périurbaines et rurales. Ce type d'accueil est parfois choisi pour sa plus grande flexibilité.
- La question des horaires étendus fait débat depuis plusieurs années. Toutefois, les prestations mises en place pour répondre à cette demande théorique n'ont pas rencontré de succès. Il semble donc que les parents préfèrent mettre en place des solutions informelles plutôt que de confier leur enfant à une structure tôt le matin ou tard le soir.
- L'accueil des enfants à besoins particuliers présente des enjeux spécifiques, notamment en matière de formation du personnel éducatif, afin de permettre un accueil dans les structures non spécialisées. Pour le préscolaire, la question se pose d'un droit à l'accueil, les directions de structure ayant aujourd'hui la latitude d'accepter ou de refuser d'accueillir un enfant.

⁴ De telles structures existent notamment en France. En voici un exemple : <http://www.intermedes-robinson.org/index.php/2017/01/19/daev/>

3. ETUDE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DEMANDE ET DE SES TRAITS PRINCIPAUX

Ce chapitre reprend et détaille les facteurs d'influence de la demande esquissés dans le chapitre précédent pour dessiner les contours de la notion de demande, tant en termes de quantité que de qualité. La notion de « quantité » fait référence aux effectifs d'enfants qui requièrent un accueil, déclinés selon leur âge et leur taux de fréquentation. La notion de « qualité » renvoie quant à elle au type de prestations attendues au sens large, telles qu'elles ont été identifiées dans l'analyse documentaire et les entretiens (cf. chapitre 2). Les différents éléments d'analyse constitutifs de cette phase sont détaillés ci-dessous.

3.1 Identification des facteurs d'influence de la demande

En plus des entretiens réalisés dans le cadre de la présente étude, des sources bibliographiques ont été consultées pour documenter les principaux facteurs déterminant la demande en accueil de jour. Celles-ci sont les suivantes :

- Office fédéral de la Statistique (OFS) : Enquête sur les familles et les générations (2013 et 2017)
- Fonds national suisse (FNS), PNR 52 « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation » (2005),
- Statistique Vaud : Numerus (2009-2017)
- Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE) et Service de la recherche en éducation (SRED) : Focus (2014-2017)
- Schlanser, R. : Qui utilise les crèches en Suisse ? Logiques sociales du recours aux structures d'accueil collectif pour la petite enfance. IDHEAP: Chaire Politiques sociales, 2011.

Un ensemble de facteurs a été identifié comme récurrent, aussi bien dans le discours des personnes interrogées que dans la littérature spécialisée. Ceux-ci peuvent être répartis en trois grands groupes de critères.

Dans le premier groupe sont inclus les **facteurs liés à l'emploi et à la situation économique des parents**. L'augmentation des temps de parcours liée à la distance entre le domicile et le lieu de travail réduit la disponibilité des parents pour leur(s) enfant(s), notamment sur le temps de midi⁵. Le taux d'occupation des parents - plus particulièrement celui de la mère - est ainsi un critère déterminant dans le recours à une structure d'accueil et le taux de fréquentation de celle-ci par l'enfant. Pour aller plus loin, il ressort que le taux d'occupation des mères qui ont une activité à temps partiel tend de façon générale à augmenter au fur et à mesure que grandissent leurs enfants, la disponibilité accordée à un nourrisson étant plus grande qu'à un enfant en âge de scolarité. Cependant, il arrive aussi que le taux d'occupation des parents diminue au moment de la scolarisation de leur enfant, une activité professionnelle à temps plein étant plus difficile à concilier avec les horaires scolaires qu'avec ceux d'une crèche. Ceci peut expliquer les diminutions observées dans le taux de prise en charge extrafamilial entre les niveaux préscolaires et scolaires. Le niveau de formation et de revenu des parents joue un rôle complémentaire dans la définition du taux de recours à une forme d'accueil. Ces critères sont donc à prendre en considération dans l'évaluation de la demande et le dimensionnement de l'offre.

En deuxième instance, on peut mentionner les **caractéristiques socio-culturelles** comme facteur d'influence des modalités d'accès à l'accueil de jour pour les familles. En effet, la demande est en partie définie par la structure des ménages et leurs modes de vie. La taille de la famille, définie par le nombre d'enfants, mais aussi par la présence des deux parents ou d'un seul, est un critère important. Le taux de recours à une garde institutionnelle au moins une fois par semaine est significativement plus élevé chez les parents seuls que chez les couples (49% contre 32% selon OFS, 2017). L'insertion géographique des ménages et la possibilité de mobiliser le réseau social apparaissent également comme capitales. La disponibilité d'un entourage familial capable d'offrir une forme de garde fait logiquement diminuer le taux de recours à un accueil

⁵ La pendularité des personnes actives du Canton de Vaud, selon les données OFS, est passée de 23 minutes de trajet moyen pour se rendre au travail en 2000 à 30 minutes en 2016, valeur relativement stable depuis 2010. Ceci s'explique par une baisse de représentativité des pendulaires dont le trajet est de moins de 15 minutes (de 49% des pendulaires en 2000 à 35% en 2016) au profit d'une hausse des pendulaires dont le trajet est de plus de 30 minutes (de 18% des pendulaires en 2010 à 33% en 2016). La tranche intermédiaire de 15 à 30 minutes reste stable.

institutionnalisés. Pour les familles allochtones, suisses ou étrangères, ce manque peut partiellement être compensé par la mise en place de systèmes informels de garde mobilisant le réseau social (OFS, 2015). Par-dessus ces déterminants sociaux viennent se surimprimer les préférences personnelles et les choix individuels qu'il est par définition difficile d'appréhender quantitativement, particulièrement à l'échelon local ou régional.

Troisièmement, de façon plus générale, les **facteurs démographiques** sont décisifs dans le dimensionnement de la demande pour un accueil extrafamilial. La taille des cohortes et leur façon d'évoluer dans le temps et dans l'espace sont définies à travers l'étude de la natalité, mais aussi des phénomènes régionaux de migration des populations. Il est reconnu que les familles avec de jeunes enfants sont particulièrement mobiles avant que ceux-ci soient scolarisés, mais aussi, dans une certaine mesure, quand ceux-ci fréquentent l'école. La migration des enfants en âge préscolaire est largement orientée des aires urbaines vers les aires péri-urbaines, voire rurales (voir carte ci-dessous). Ces éléments permettent de quantifier la demande brute, qui est ensuite nuancée par les facteurs économiques et socio-culturels.

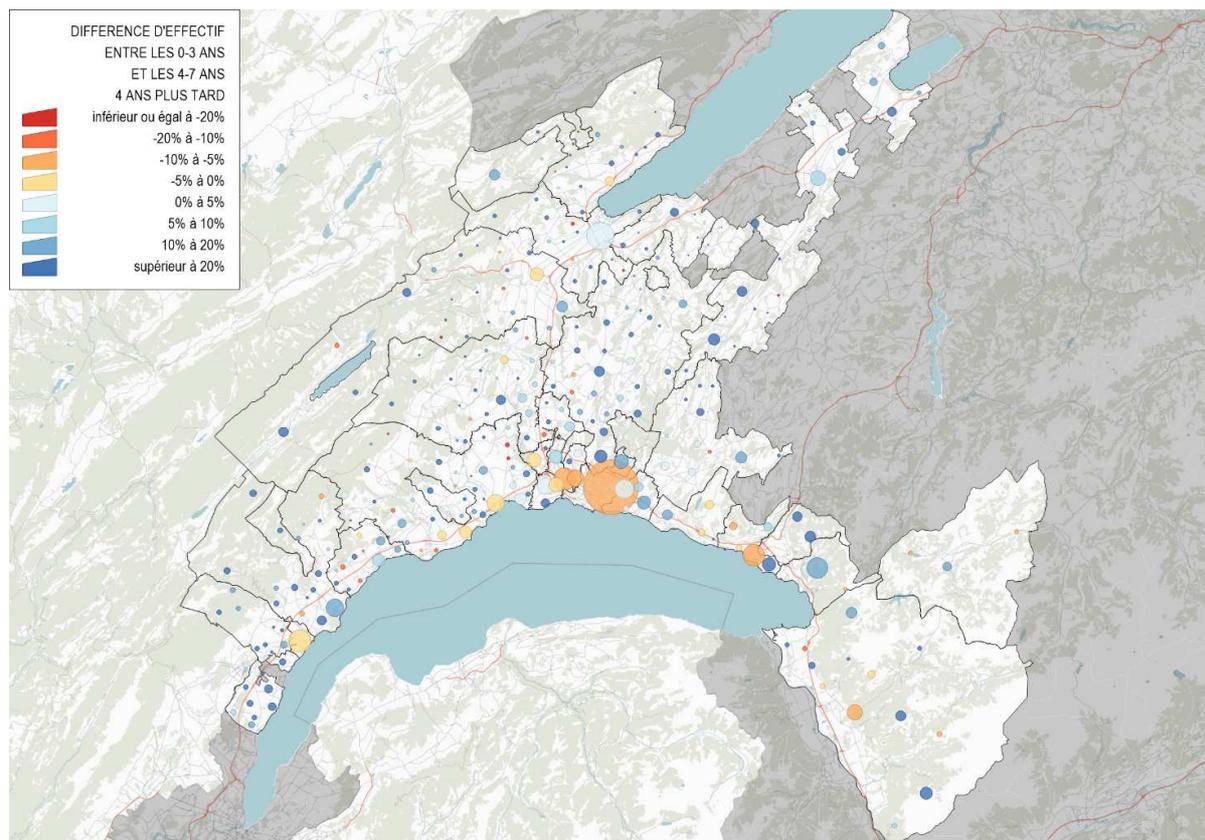


Fig. 3 : Migrations intercommunales des ménages avec enfants, reposant localement sur la comparaison dans le temps des effectifs de 0 à 3 ans à ceux de 4 à 7 ans. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'enfants entre 0 et 3 ans dans la commune. Les tons rouges reflètent un bilan migratoire négatif, correspondant à un nombre d'enfants en âge scolaire inférieur au nombre de préscolaires quatre ans plus tôt. A contrario, les tons bleus témoignent d'un bilan migratoire positif, c'est-à-dire un nombre d'enfants en âge de scolarité plus important que le nombre de préscolaires quatre ans auparavant. Il apparaît que les villes principales du canton perdent des enfants au moment de leur scolarisation au profit, majoritairement, des communes périurbaines voisines. Yverdon-les-Bains échappe cependant à cette logique.

En complément, il est important de mentionner ici que l'**offre d'accueil extrafamilial proposée dans la région** influence directement la demande institutionnelle exprimée. Le manque de places en structure d'accueil ou la méconnaissance des disponibilités ainsi que les temporalités d'accès à une place de garde et les coûts impliqués peuvent avoir pour effet qu'une partie des potentiels demandeurs se tournent plutôt vers des formes de garde non institutionnelles. Dans cette logique, la demande exprimée ne correspond pas à la demande réelle et sous-estime les besoins, ce qui légitime une approche objective indépendante des démarches purement déclaratives.

La traduction quantitative des facteurs d'influence de la demande repose sur l'**analyse statistique des données du Relevé des Registres (RR) et du Relevé Structurel (RS)** de l'Office Fédéral de la Statistique (OFS).

Annuellement, ces jeux de données fournissent, respectivement de manière exhaustive et par échantillonnage, des informations localisées sur la population, les ménages, les familles, le logement, le travail, la pendularité, la formation, la langue et la religion. La réponse à ce recensement est obligatoire et couvre 72'000 enfants vaudois pour la période 2012-2016, soit 74% de la population concernée, avec une marge d'erreur de 0.24% et un niveau de confiance de 99%.

3.2 Description de la typologie territoriale des réseaux et de leurs spécificités

Pour identifier et comparer les variations de comportement en termes de demande en accueil de jour dans le territoire, une typologie spatiale en quatre classes définies à l'échelle des localités du canton a été utilisée dans la suite du rapport. Celles-ci peuvent être détaillées comme suit :

- les **centres urbains** comptent une densité élevée d'emplois, particulièrement dans les activités tertiaires les plus productives (finance, professions libérales, sièges sociaux, boutiques, etc.) ; les espaces résidentiels des centres se limitent aux vieux quartiers de l'hyperurbain ainsi qu'aux quartiers rénovés ;
- l'**espace suburbain**, situé aux abords des centres urbains, concentre à la fois un grand nombre d'emplois dans les secteurs industriels, commerciaux ou tertiaires et une densité élevée d'habitants ;
- l'**espace périurbain**, essentiellement résidentiel et familial, compte un nombre important de pendulaires à destination des pôles d'emplois et des petits centres régionaux ;
- l'**espace périphérique**, qu'il soit **rural** ou **touristique**, se caractérise par un nombre d'emplois modéré, occupés par la population locale qui, de par son relatif éloignement des agglomérations, pendule peu. L'économie est traditionnellement orientée sur les activités de production agricole, artisanale ou industrielle ainsi que sur le tourisme, qui peut générer un nombre important de nuitées.

Les zones urbaines et suburbaines se concentrent dans la région lausannoise, la ville d'Yverdon-les-Bains, l'agglomération Vevey-Montreux et l'espace bipolaire Nyon-Gland. Le reste du canton est essentiellement périurbain, à l'exception des espaces plus périphériques du pied du Jura, du Nord vaudois ou encore de la Broye qui sont essentiellement considérés comme ruraux, avec une dimension touristique additionnelle non négligeable pour les Alpes vaudoises et la Vallée de Joux.

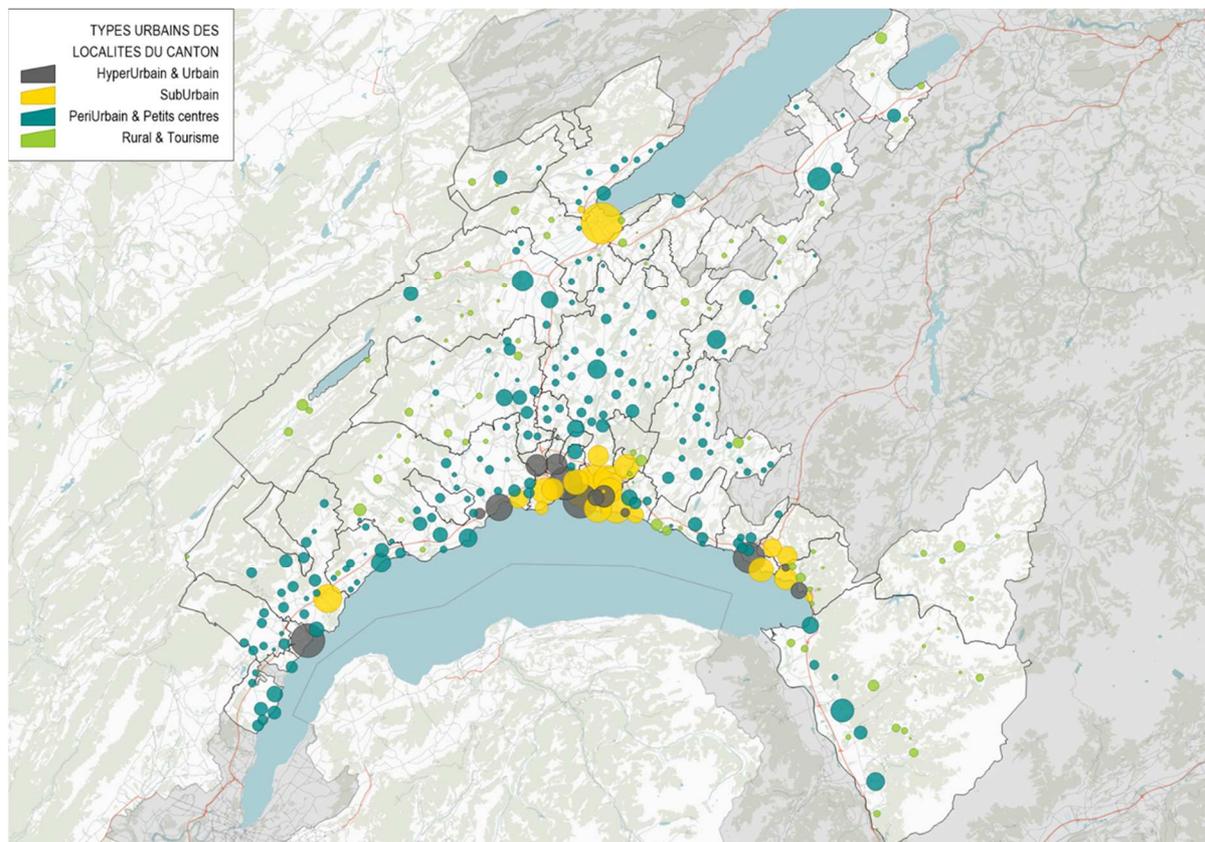


Fig. 4 : Typologie territoriale des localités du canton de Vaud en 2018. La taille des cercles représente le nombre d'habitants et la couleur l'appartenance à un type urbain.

Comme déjà mentionné, rares sont les réseaux qui répondent à un type territorial unique. En effet, étant composé de plusieurs localités qui ont chacune leurs propres caractéristiques, chaque réseau est un **panachage de différents types**, comme l'illustrent les trois exemples ci-dessous.

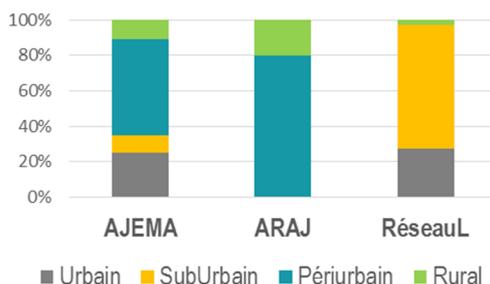


Fig. 5 : Part d'habitants résidant dans chaque type de territoire pour trois exemples de réseaux.

L'AJEMA (Morges-Aubonne) tout comme l'ARAJ (Broye-Vully) sont plutôt des réseaux de type périurbain. En y regardant de plus près, on peut cependant préciser que l'AJEMA couvre toute la palette des types de territoires et possède une dimension urbaine que l'ARAJ, plus rurale, n'a pas. Le Réseau-L (Lausanne) a également plusieurs facettes, la principale étant suburbaine, puis urbaine.

Afin d'identifier d'éventuelles différences territoriales, nous nous limiterons à utiliser la typologie en quatre classes. Le profil de chaque réseau est explicité avec les résultats des analyses dans les fiches individuelles en fin de rapport.

3.2.1 Répartition des enfants par groupes d'âges dans le territoire

L'analyse de la répartition de la population d'enfants vaudois se base sur une segmentation en plusieurs classes d'âges préscolaires et scolaires. Quelle que soit la catégorie considérée, le canton de Vaud compte une part plus importante d'enfants qu'en moyenne suisse, témoignant ainsi de la dynamique démographique régionale.

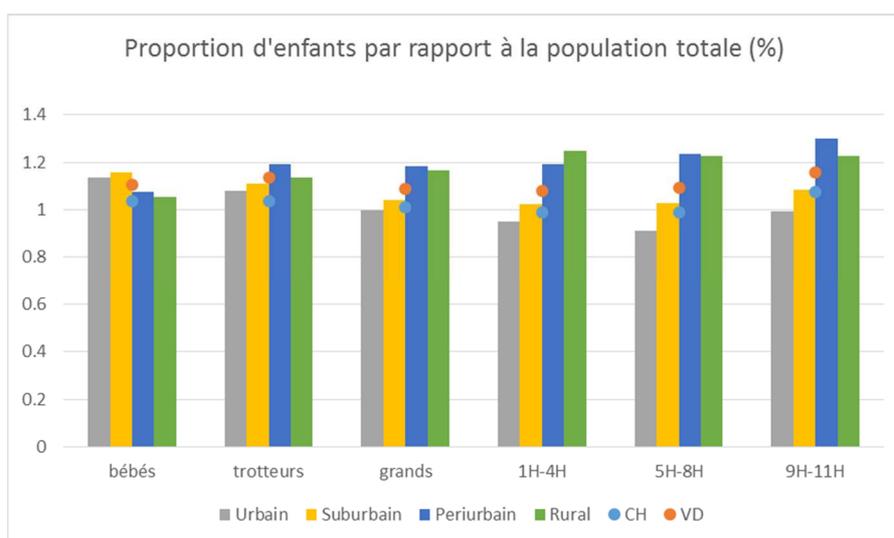


Fig. 6 : Répartition des enfants vaudois par groupe d'âges et par typologie territoriale, en comparaison vaudoise et suisse.

En comparant les différentes typologies territoriales, on observe que la **part de bébés (0-1 an) est surreprésentée en milieu urbain et suburbain**. Pour toutes les autres classes d'âges, la proportion d'enfants est supérieure en zone périurbaine et rurale. Ceci peut s'expliquer par la migration des familles, en particulier celle des couples urbains qui quittent la ville dans les deux à quatre ans après avoir eu leur premier enfant. A partir du moment où l'enfant est dans une structure d'accueil et plus encore quand il est scolarisé, les familles déménagent moins. Ainsi, la naissance d'un enfant est un élément déclencheur pour aller habiter à la campagne, à la recherche d'un logement plus grand à un meilleur rapport qualité-prix, assorti de verdure et de calme. Ceci a bien entendu des implications non négligeables sur l'accueil de jour, avec une demande élevée en places pour les nouveaux nés en ville, qui ne se confirme pas pour les autres classes d'âges. A contrario, la demande plus faible pour les bébés en milieu périurbain et rural se renforce chez les plus grands. Les équipements et l'encadrement à fournir étant plus important chez les bébés (un-e éducateur-trice pour

5 enfants) que chez les trotteurs (un-e éducateur-trice pour 7 enfants) ou chez les moyens et grands (un-e éducateur-trice pour 10 enfants), les investissements pour ouvrir des places en nursery sont plus élevées. De plus, dans la pratique, la création de structures d'accueil suit un modèle de répartition standard des places entre les différents groupes d'âges, qui ne reflète pas forcément les besoins effectifs spécifiques aux régions. Dès lors, on observe, plus particulièrement en ville, que le nombre de places créées en nursery est généralement insuffisant par rapport à la demande.

3.2.2 Répartition des ménages dans le territoire

Caractéristiques des modèles familiaux

Dans environ 70% des cas, les familles sont constituées par des couples mariés. Ce chiffre est légèrement inférieur dans le canton de Vaud par rapport à la moyenne suisse. Les autres types de ménages y sont en revanche plus représentés, ce qui dénote un **modèle cantonal moins classique**. La part de couples mariés est plus importante à la campagne qu'en ville. Conséquemment, la part de parents seuls atteint 15% dans les zones urbaines et diminue à mesure que l'on s'en éloigne. Les parts de couples non mariés et de familles recomposées sont plus marginales sur l'ensemble du territoire.

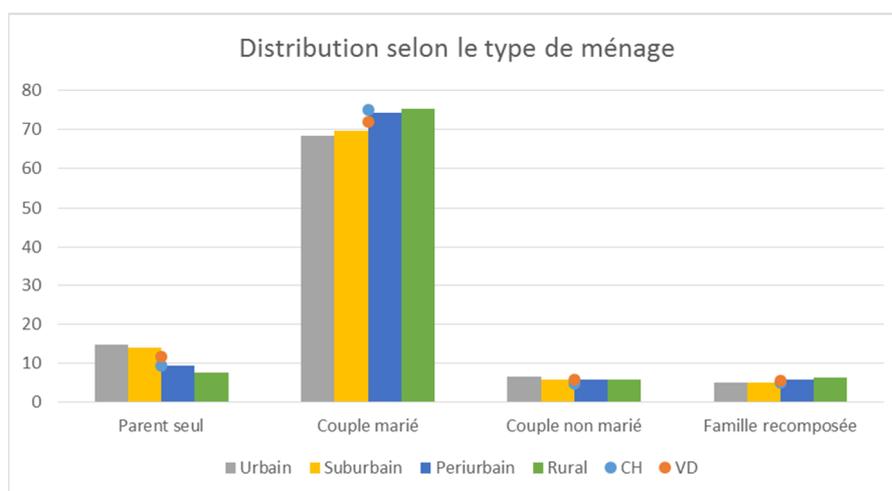


Fig. 7 : Répartition des ménages familiaux par type et par typologie territoriale, en comparaison vaudoise et suisse.

La distribution géographique des **familles monoparentales** montre qu'il s'agit d'un **phénomène largement urbain et suburbain**. Il s'explique par une tendance forte des parents séparés en charge des enfants⁶ à déménager en ville pour plus de commodité, que ce soit par choix ou par obligation. Sociologiquement, la condition des parents seuls peut varier considérablement selon les régions, entre le statut précaire des personnes à l'aide sociale et la situation plus confortable des ménages plus aisés.

⁶ Dans le cas des gardes partagées, l'information à disposition concerne le parent qui réside à l'adresse officielle de l'enfant.

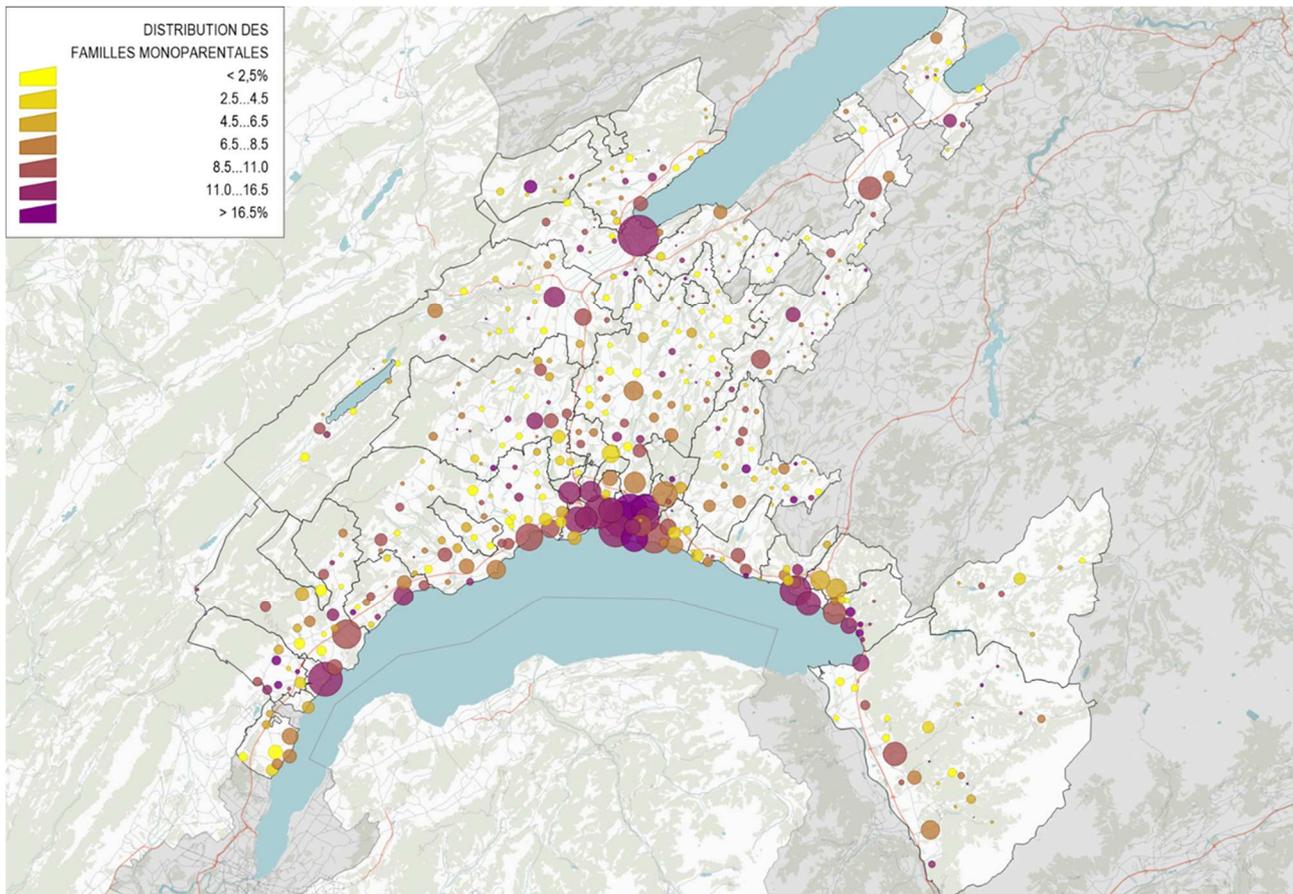


Fig. 8 : Distribution des familles monoparentales dans le canton de Vaud. La taille des cercles représente le nombre de ménages par localité. Plus leur couleur est foncée, plus la part de familles monoparentales est élevée.

Différences liées aux nationalités

La distribution des ménages selon leur nationalité révèle une plus **forte proportion de ménages étrangers et mixtes** dans le canton de Vaud qu'en moyenne nationale. Environ un ménage vaudois sur deux est suisse, alors que cette proportion s'élève à plus de 60% à l'échelon du pays. Cette spécificité cantonale a des conséquences sur la demande en accueil de jour, du fait que les ménages allochtones ont potentiellement moins de possibilités de garde dans leur entourage. De même, on peut observer une répartition différenciée entre ville et campagne : la part de ménages suisses tend à augmenter à mesure qu'on s'éloigne des zones urbaines et réciproquement, la part de ménages mixtes ou étrangers tend à diminuer. Ceci a donc des implications différentes selon les régions et les types de réseaux d'accueil de jour.

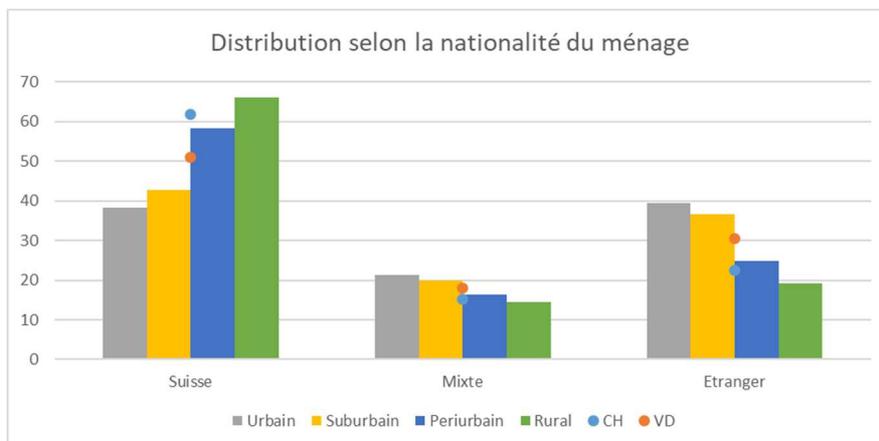


Fig. 9 : Répartition des ménages familiaux par nationalité et par typologie territoriale, en comparaison vaudoise et suisse.

Mobilité résidentielle et autochtonie

En analysant la provenance des parents établis dans le canton de Vaud, on peut constater une **forte mobilité intra-cantonale**, beaucoup plus conséquente qu'en moyenne suisse. Cela signifie qu'une part importante

(environ 45%) des habitants sont nés dans le canton, mais se sont installés dans une commune et un district différent de l'endroit où ils ont grandi. Ceci est particulièrement marquant en milieu périurbain, caractérisé par plus de 50% de nouveaux arrivants, dont une partie importante pendule vers les pôles d'emplois. Dans les communes urbaines et suburbaines, environ un quart des familles est local, soit parce qu'elles n'ont jamais déménagé, soit parce qu'elles sont parties et revenues. Ce chiffre élevé a un impact considérable sur la demande en accueil de jour, une forte autochtonie offrant potentiellement des solutions alternatives de garde. En zone périurbaine et rurale, il est plus rare que les familles demeurent dans leur commune initiale et ont tendance à se relocaliser dans une commune voisine du même district ou, à défaut, d'un autre district. Cela peut s'expliquer par le fait que les ressortissants de ces zones sont attachés à leur commune et recherchent à maintenir une certaine proximité familiale, mais n'ont pas forcément la possibilité d'y trouver un logement.

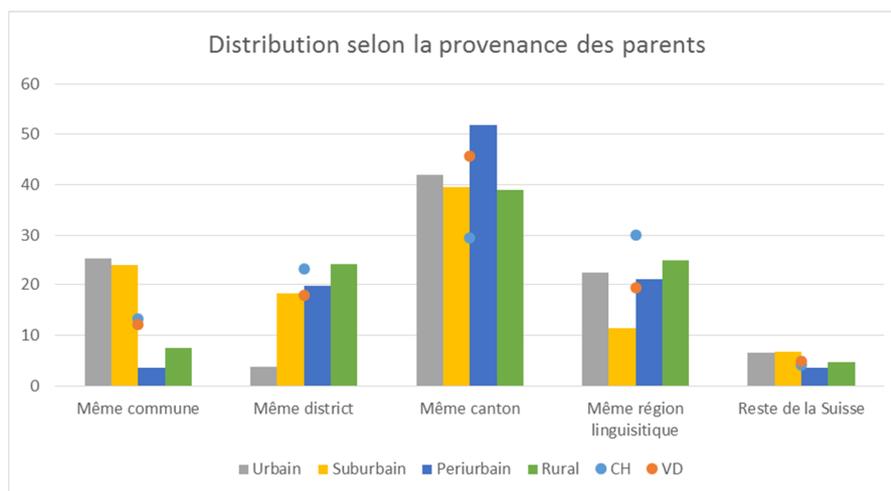


Fig. 10 : Répartition des pères et mères par provenance et par typologie territoriale, en comparaison vaudoise et suisse.

A noter aussi qu'environ 20% des parents sont venus s'installer dans le canton de Vaud en provenance d'un autre canton romand, principalement pour des raisons de formation ou d'opportunité professionnelle.

Avantages d'un tissu familial élargi

Le degré d'autochtonie caractérise le niveau d'appartenance locale des populations. Un fort degré d'autochtonie suggère la **présence de parents proches** disponibles pour assurer une partie de la garde d'enfants. L'intérêt est ici de pouvoir préciser la disponibilité de ces personnes, en particulier des grands-parents. D'après le relevé structurel, ce chiffre s'élève pour le canton de Vaud à 26% des personnes qui s'occupent régulièrement d'un ou de plusieurs enfants de leur entourage. Les **noyaux familiaux multigénérationnels** offrent également une disponibilité élargie au sein du foyer pour veiller sur les enfants, mais leur existence est toutefois limitée à environ 4% des ménages vaudois selon le relevé structurel. Ces chiffres sont corroborés par le rapport statistique 2017 sur les familles en Suisse (OFS, 2017), qui précise que 30% des personnes de plus de 25 ans gardent des enfants d'un membre de leur entourage au moins une fois par semaine, plus de la moitié étant âgée de 55 ans ou plus.

Modèles d'occupation des parents

En ce qui concerne le taux d'occupation des parents, le **modèle le plus répandu est celui où l'homme travaille à temps plein et la femme à temps partiel** (43% des ménages). On observe un gradient d'urbanité dans la distribution, avec une part inférieure en ville, qui augmente à mesure que l'on se rapproche de la campagne. Bien que moins courant en comparaison nationale, le modèle familial avec la femme au foyer est cependant encore assez répandu et représente environ 25% des cas. Le modèle plus moderne où les deux membres du couple travaillent à temps partiel occupe une place marginale (moins de 4%), inférieur à la moyenne suisse. En revanche, la part de couples vaudois avec enfant(s) travaillant à temps plein est plus élevée et atteint 17%. La catégorie « autres » correspond aux cas particuliers, plus spécifiquement aux familles monoparentales davantage présentes en milieu urbain et suburbain. Alors qu'elles représentent 10% des familles à l'échelon cantonal, elles concernent une part plus importante d'enfants (12%).

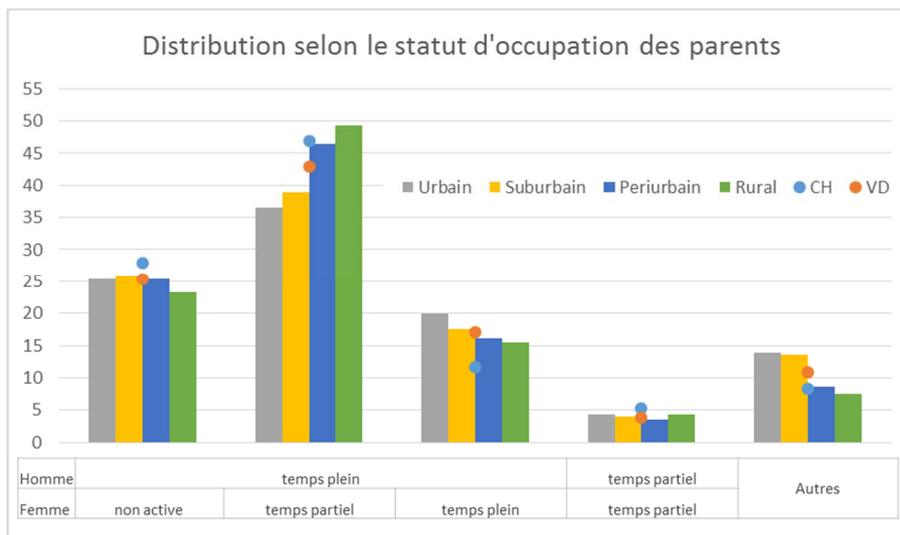


Fig. 11 : Distribution des parents selon leur statut d'occupation et par typologie territoriale, en comparaison vaudoise et suisse.

En comparaison suisse, la **part de mères vaudoises à avoir des taux d'occupation élevés (>70%)** est plus importante. Réciproquement, la proportion de mères au foyer ou occupées au plus à mi-temps est considérablement moins large qu'à l'échelon national. Les mères à plein temps sont plus nombreuses en milieu urbain et deviennent plus rares à mesure qu'on s'éloigne de la ville. En-dessous d'un taux d'activité de 70%, le phénomène s'inverse. En zone périphérique, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à travailler, mais à temps partiel. Il est important de noter que les couples dont les deux membres sont actifs à 100% peuvent correspondre à des réalités économiques très différentes, soit qu'ils occupent tous deux des postes à responsabilités ou que leurs revenus modestes les obligent tous deux à travailler. A noter encore que la part des mères en recherche d'emploi décroît des villes vers la campagne.

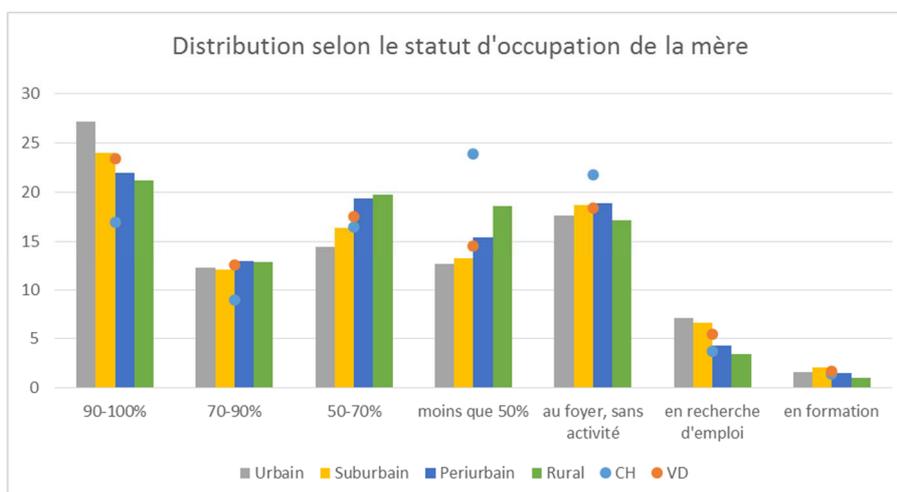


Fig. 12 : Distribution des mères selon leur statut d'occupation et par typologie territoriale, en comparaison vaudoise et suisse.

Il apparaît que la **part de mères au foyer est peu différenciée selon les types d'espaces**. En analysant la répartition géographique de celles-ci, on observe cependant une proportion plus élevée dans les communes riches de La Côte, de l'Est lausannois et de la Riviera, mais aussi dans les communes rurales de la Vallée de Joux, du Nord vaudois, de la Broye et des Alpes vaudoises. Il faut souligner aussi l'importance des ménages traditionnels issus de l'immigration dans certains petits centres comme Bex.

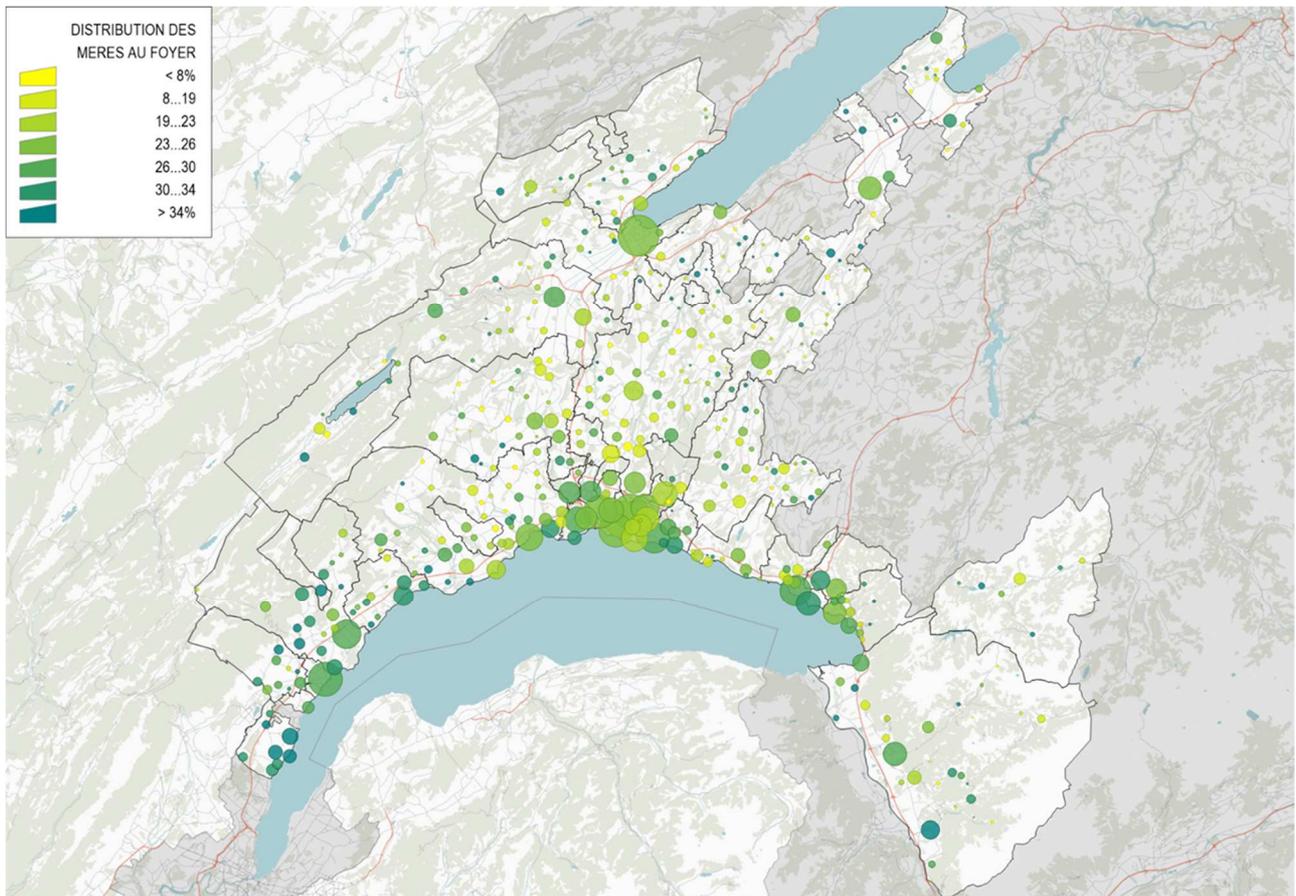


Fig. 13 : Distribution des mères au foyer dans le canton de Vaud. La taille des cercles représente le nombre d'habitants. Plus leur couleur est foncée, plus la part de mères au foyer est élevée.

L'explication de cette distribution peut être complétée par l'étude du niveau de formation des femmes. D'une façon générale, la **part des mères avec une formation supérieure est plus élevée** dans le canton de Vaud qu'en moyenne suisse, mais elle varie selon les typologies territoriales. En effet, les formations supérieures sont mieux représentées dans les couronnes d'agglomération, la part de femmes ne bénéficiant que d'une formation obligatoire étant plus élevée en milieu urbain ou rural.

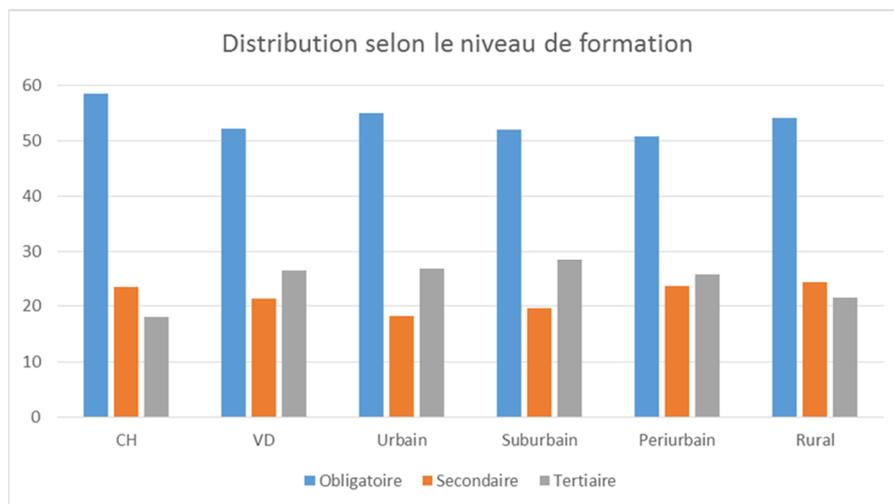


Fig. 14 : Distribution des mères selon leur niveau de formation et par typologie territoriale, en comparaison vaudoise et suisse.

Au final, les **critères significatifs** qui président à la définition des besoins en accueil de jour et qu'il est possible d'intégrer par la suite pour chaque classe d'âges dans le modèle de dimensionnement de la demande sont la structure des ménages (couple, famille monoparentale), le tissu familial et le contexte socio-culturel (origine et degré d'autochtonie), le taux d'occupation des parents ainsi que les préférences locales pour un type de structure d'accueil.

3.3 Présentation des mécanismes retenus pour le modèle de dimensionnement de la demande

Sur la base des observations faites précédemment, nous avons retenu les **facteurs quantifiables** permettant d'identifier la demande d'accueil par enfant liée à la conciliation. Le premier critère de dimensionnement de la demande réside dans la différenciation des modèles familiaux et de l'organisation du temps de travail.

Le graphique ci-dessous représente un modèle simplifié⁷ de la **répartition des ménages en fonction des différentes modalités d'occupation des parents** selon le relevé structurel et les besoins de garde qui en découlent. Les cas peu représentés (père au foyer, parents en formation) ont été distribués dans les catégories retenues :

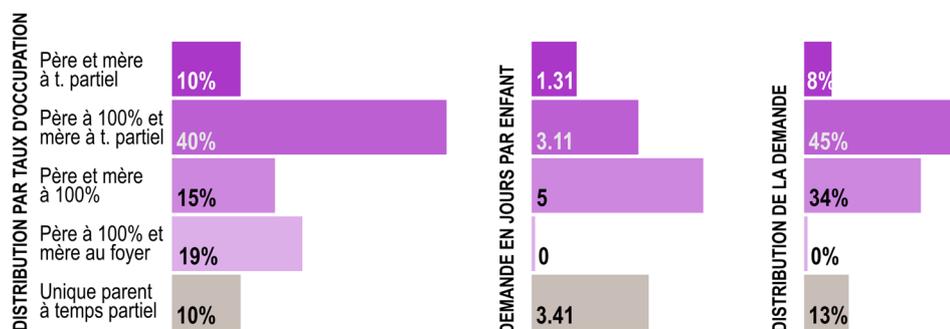


Fig. 15 : Traduction de la demande en accueil de jour en fonction de la distribution des enfants selon leur appartenance à un type de ménage, défini par le taux d'occupation des parents.

Pour rappel, sur les 72'000 enfants échantillonnés par le relevé structurel, la catégorie d'enfants la plus représentée appartient aux ménages dont le père travaille à temps plein et la mère à temps partiel (40% des enfants), suivie par ceux où la mère est au foyer (19% des enfants). Les ménages dont les deux membres du couple sont occupés à temps plein correspondent à 15% des enfants. Cette proportion chute à 10% lorsque les parents sont les deux à temps partiel. Les familles monoparentales à temps partiel correspondent quant à elles à 10% des cas.

La définition des besoins en accueil de jour par type de ménage se base sur plusieurs hypothèses. Comme mentionné plus haut, lorsque la mère est au foyer, la demande liée à la conciliation est considérée comme nulle⁸. Les demandeurs correspondent donc à l'ensemble des enfants desquels sont déduits ceux dont la mère est au foyer. Lorsque les deux parents travaillent à temps plein, la demande de garde est maximale et se chiffre à cinq jours par semaine et par enfant. Dans tous les autres cas, au moins un des parents exerce une activité à temps partiel. La hauteur de la demande en accueil de jour correspond pour chaque catégorie à la valeur moyenne des taux d'occupation, sachant qu'à l'échelle du Canton de Vaud, les besoins des familles monoparentales (3.41 jours) se situent au-delà de ceux des couples à temps partiels (1.31 jours) et ceux des ménages où seule la mère est à temps partiel (3.11 jours). Les besoins des personnes au chômage sont plafonnés institutionnellement à 2 jours par semaine, alors que ceux des personnes en formation sont variables et correspondent à leurs besoins effectifs. Dans ce dernier cas comme dans celui des personnes employées à temps partiel, les besoins formulés reposent sur les taux d'occupation déclarés.

En multipliant le nombre d'enfants dans chaque type de ménage par les besoins de garde spécifiques, il est possible de dériver la **distribution de la demande hebdomadaire par type de ménage**. On observe que près de la moitié de la demande (45%) émane logiquement de la catégorie de ménage la plus courante (père à temps plein et mère à temps partiel), laquelle est de plus demandeuse d'un nombre conséquent de jours de garde (3.11). Malgré leur représentation modérée, les couples à plein temps génèrent plus d'un tiers de la demande (34%), du fait du taux de fréquentation maximal attendu pour leur enfant. Pour les deux dernières catégories, leur poids dans la distribution de la demande est similaire à leur importance dans la répartition

⁷ Le modèle simplifié retenu cache une réalité plus complexe des modèles d'occupation des parents. Plusieurs modèles familiaux et d'occupation peu représentatif des familles ont fait l'objet d'une agrégation avec d'autres modèles majoritaires, mais néanmoins comparables dans la consolidation de la demande qu'ils impliquent. A ce titre, nous pouvons relever que la catégorie "unique parent" comprend aussi bien des pères que des mères seules. Les couples homosexuels sont regroupés dans les différentes catégories biparentales en fonction des taux d'activité des deux parents. De même, les parents en formation ou au chômage sont assimilés aux catégories biparentales en fonction des taux d'occupation impliqués.

⁸ L'accueil de jour tel que défini par la LAJE répond aux besoins de conciliation entre vie professionnelle et familiale.

des ménages.

D'une façon générale, la démarche pour déterminer le nombre d'enfants qu'une place en structure d'accueil institutionnel et collectif peut couvrir repose sur une **base théorique stable entre les cohortes** avec une place par enfant, à laquelle il convient de **procéder progressivement à des déductions** pour aboutir au potentiel d'accueil. L'approche peut être schématisée comme suit :

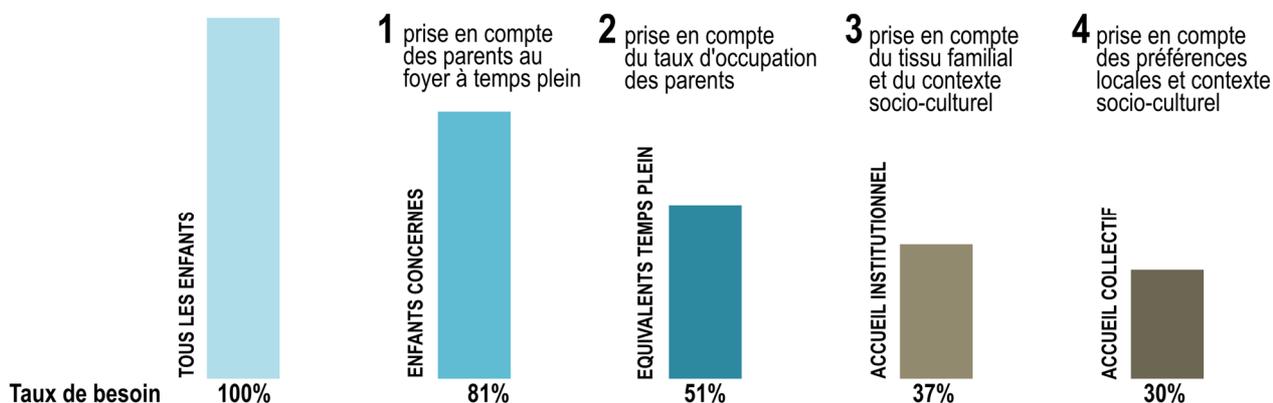


Fig. 16 : Approche globale pour la détermination du taux de besoin (%)

La logique des déductions s'enchaîne de la façon suivante :

1. La première déduction correspond aux enfants dont l'un des parents est à la maison (19%), ce qui rabat le nombre de demandeurs à 81% de l'effectif total, soit une place pour 1.2 enfant.
2. En deuxième lieu, l'idée est de prendre en considération le taux d'occupation effectif des parents (voir distribution ci-dessus), en admettant que le temps pendant lequel l'un des parents ne travaille pas est disponible pour s'occuper de son/ses enfant/s. L'addition des équivalents temps plein permet de réduire la demande de 30% pour aboutir à un taux de besoin de 51%, soit une place pour 2.0 enfants, en considérant que l'imbrication des places est optimale⁹ (utilisation à 100%, difficile à réaliser dans les faits, ce qui nécessite dans la pratique une offre un peu supérieure).
3. La troisième phase vise à prendre en compte le tissu familial et le contexte socio-culturel dans la détermination des besoins. Comme on l'a vu précédemment, le degré d'autochtonie, et dans une moindre mesure l'existence de foyers multigénérationnels, offrent potentiellement des opportunités de garde qui viennent délester la demande d'accueil institutionnel. Dans le canton de Vaud, la part de garde prise en charge par l'entourage est évaluée à 27% de l'effectif des demandes identifiées à l'étape précédente (51%). Il reste par conséquent 73% de la demande qui n'a pas accès à une solution de garde de type non institutionnel, ce qui ramène le taux de besoin à 37%, c'est-à-dire à une place pour 2.7 enfants.
4. Le quatrième type de déduction vise à intégrer les préférences locales des demandeurs, plus particulièrement l'attrait pour l'accueil familial et pour les structures privées. Au final, le taux de besoin est de 30%, ce qui signifie qu'une place permet d'accueillir théoriquement 3.3 enfants à l'échelle du canton.

Les critères du niveau de formation des parents et du niveau socio-économique des ménages n'ont pas été explicitement pris en compte dans la modélisation de la demande, dans la mesure où la variabilité qu'ils représentent est déjà largement expliquée par les taux d'occupation des parents ainsi que la typologie territoriale des ménages.

⁹ On considère ici une utilisation théorique à 100% des places, difficile à réaliser dans les faits, qui traduit donc une demande minimum. Compte tenu de la difficulté d'intégrer la variabilité des taux d'occupation à l'intérieur des structures d'accueil de chaque réseau, cette solution a le mérite d'offrir une base de référence comparable.

3.4 Synthèse du chapitre

- L'analyse des données caractérisant les familles dans chaque typologie territoriale révèle des différences importantes entre les espaces urbains et plus périphériques, ce qui a des effets conséquents sur la demande en accueil de jour.
- La part de demandes en nursery est plus importante en milieu urbain et suburbain qu'en zone périurbaine et rurale, où la demande concerne les catégories plus âgées du préscolaire et du scolaire. La raison réside dans le nombre de couples citadins qui déménagent à la campagne peu après l'arrivée de leur premier enfant. De fait, les effets des migrations familiales sont à intégrer aux projections démographiques (voir chapitre 4).
- La proportion de familles monoparentales est plus élevée en ville. Un parent seul ne pouvant se reposer sur sa/son partenaire pour organiser la garde des enfants a des attentes plus élevées en termes de taux de fréquentation d'une structure d'accueil.
- Le taux de familles étrangères est d'environ 50% en milieu urbain, ce qui a tendance à faire augmenter la demande en accueil de jour du fait de l'absence d'entourage familial. Les réseaux communautaires offrent toutefois des opportunités pour organiser une garde informelle. En complément, les zones urbaines ont un taux d'autochtonie élevé (25%) qui limite potentiellement le recours à une structure institutionnelle. En revanche, en zone périurbaine, la demande en places d'accueil est renforcée par la forte proportion d'allochtones, bien formés, pendulant vers les centres d'emplois.
- La part de mères occupées à temps plein est plus marquée en milieu urbain et suburbain. La proportion de femmes qui travaillent en zone périurbaine et rurale est importante, mais à temps partiel.
- Les mères sans activité professionnelle sont plus nombreuses dans les communes riches ainsi que dans les communes dont la structure des ménages est plutôt traditionnelle, mettant ainsi en avant deux réalités distinctes. La justification pour accepter les enfants de femmes au foyer en structures d'accueil est liée à un objectif de socialisation, qui vient après celui de conciliation de la vie professionnelle.
- Pour quantifier la demande en places d'accueil, les éléments mesurables retenus sont la structure du ménage (couple, famille monoparentale), le tissu familial et le contexte socio-culturel (origine et degré d'autochtonie), le taux d'occupation des parents ainsi que les préférences locales (type de structure d'accueil).
- La proportion de demandeurs en accueil de jour est calculée en retranchant la part d'enfants dont la mère est au foyer à la totalité des enfants considérés.
- Le taux de demande institutionnelle liée à la conciliation est calculé selon une approche de retranchement en cascade. Le détail de ce calcul est proposé au chapitre suivant.

4. MODELISATION DE LA DEMANDE ACTUELLE

Après avoir défini les facteurs qui jouent sur la demande dans le chapitre précédent, il s'agit dans celui-ci d'identifier et de quantifier les populations cibles brutes comme autant de candidates potentielles au besoin d'accueil. La demande actuelle est ainsi modélisée à l'échelle du canton selon les principes d'identification progressive de la demande exposés au chapitre précédent. Le potentiel actuel d'accueil est ensuite calculé et le taux de satisfaction de la demande liée à la conciliation est évalué, tant à l'échelle du canton que des réseaux. La démarche appliquée et les résultats obtenus sont présentés dans le détail ci-dessous à l'échelle du canton et sont synthétisés dans une fiche synoptique. Chaque réseau fait l'objet d'une fiche spécifique sur le même modèle.

4.1 Modélisation générale de la demande institutionnelle

La première étape de dimensionnement de la demande passe par le dénombrement des enfants de moins de 12 ans par tranche d'âges et selon le modèle d'occupation des parents. A cette étape déjà, il est possible de déduire les enfants dont la mère est au foyer (19%). Par voie de déduction, il est possible d'établir que 81% des enfants sont demandeurs d'un besoin de garde, soit 4 enfants sur 5. On peut également relever que selon l'âge des enfants, la proportion des modèles d'occupation des parents évolue. Premièrement, on observe une importance grandissante des enfants de familles monoparentales avec l'âge, les séparations prenant place plus fréquemment au cours de la scolarité des enfants qu'auparavant. Un autre élément visible dans cette distribution selon les âges concerne les ménages dont les deux parents sont actifs à 100%. Il apparaît que cette catégorie perd en importance entre les périodes préscolaire et scolaire. Ceci rejoint l'observation faite selon laquelle il apparaît plus aisé de concilier la vie professionnelle avec la garde préscolaire que parascolaire.

Enfants									
Type d'occupation	Totaux		0 à 3 ans		4 à 7 ans		8 à 11 ans		
unique parent	10'431	10%	2'224	7%	3'654	11%	4'553	14%	
père 100% mère n%	40'084	40%	13'482	41%	13'612	41%	12'990	39%	
Père 100% mère 100%	15'315	15%	5'924	18%	4'781	14%	4'610	14%	
Père 100% mère à 0%	18'609	19%	5'877	18%	6'484	19%	6'249	19%	
Père et mère n%	15'327	15%	5'567	17%	4'965	15%	4'796	14%	
Total	99'766		33'074		33'496		33'197		

Fig. 17 : Distribution des enfants selon leur âge et le modèle d'occupation des parents à l'état 2015.

Considérant les différents taux d'occupation des parents recensés dans le cadre du relevé structurel de l'Office fédéral de la statistique, il est possible de déterminer la demande de jours de garde hebdomadaire nécessaire pour chaque enfant. Ces valeurs individuelles sont regroupées par catégorie d'occupation des parents et par classe d'âge des enfants à différentes échelles dans le canton. La valeur agrégée est rapportée dans le tableau suivant, exprimée en nombre de jours par semaine et par enfant. Tenant compte du nombre d'enfants par catégorie d'occupation des parents et par âge des enfants, il est possible de calculer la valeur cantonale. **Cette valeur de référence est de 2.57 jours par semaine et par enfant à l'échelle du canton.**

Si l'on rapporte cette valeur de référence aux 5 jours d'une semaine type alors le taux de demande peut être compressé à 51% des effectifs identifiés. Relevons que cette demande est légèrement supérieure pour les âges préscolaires (2.69 jours/semaine/enfant) que scolaires (2.51 à 2.52 jours/semaine/enfant). De plus, il est intéressant de noter que les besoins hebdomadaires en garde évoluent à la hausse avec l'âge pour la catégorie des familles monoparentales passant de 3.17 jours/semaine/enfant en préscolaire à 3.55 jours/semaine/enfant chez les 8 à 11ans, signe d'une reprise progressive d'activité par le parent unique. L'âge des enfants avançant, les besoins hebdomadaires s'inscrivent à l'inverse à la baisse pour les catégories de couples actifs.

Demande par enfant				
Type d'occupation	Totale	0 à 3 ans	4 à 7 ans	8 à 11 ans
unique parent	3.41	3.17	3.37	3.55
père 100% mère n%	3.11	3.25	3.08	2.98
Père 100% mère 100%	5.00	5.00	5.00	5.00
Père 100% mère à 0%	-	-	-	-
Père et mère n%	1.31	1.54	1.24	1.11
Valeur globale	2.57	2.69	2.52	2.51

Fig. 18 : Détermination de la demande d'accueil en jours par semaine par enfant en fonction du modèle d'occupation des parents. Dans une optique de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, les besoins de garde pour les familles dont la mère est au foyer sont considérés comme nuls.

La prise en compte du tissu familial des ménages au travers des deux indicateurs présentés que sont le degré d'autochtonie et la présence de foyers multigénérationnels permet d'évaluer la part de garde non-institutionnelle dont peuvent bénéficier les enfants. Cette part est évaluée globalement à 29% (le tableau ci-dessous présente le taux institutionnel de 71% qui correspond au complément à 100% de la part non-institutionnelle de 29%) et présente une forte variabilité selon les catégories d'occupation des parents. La valeur de 31% de la catégorie des familles monoparentales est dans la moyenne. La catégorie père à temps plein et mère à temps partiel a la valeur la plus élevée atteignant 34%. A l'opposé les catégories de parents à 100% et de mère au foyer présentent les valeurs les plus faibles avec 19% respectivement 23%. Ces valeurs pourtant proches cachent des réalités bien différentes selon la catégorie et les régions que l'on considère. Dans les deux cas, les ménages sont autant représentés par des couples au statut socio-professionnel élevé que des familles au statut précaire.

A l'échelle du canton, la compression de la demande d'accueil de jour à sa part purement institutionnelle (71%), permet de faire baisser la demande hebdomadaire à 1.85 jours/semaine/enfant (voir tableau suivant). Cette valeur peut être traduite en taux de demande le faisant passer de 51% à 37%. **En résumé, la demande institutionnelle à l'échelle du canton correspond à 37% des effectifs d'enfants de 0 à 11 ans révolus.**

Demande institutionnelle par enfant					
Type d'occupation	Totale	0 à 3 ans	4 à 7 ans	8 à 11 ans	Tx institutionnel
unique parent	2.35	2.19	2.33	2.46	69%
père 100% mère n%	2.06	2.16	2.04	1.97	66%
Père 100% mère 100%	4.06	4.06	4.06	4.06	81%
Père 100% mère à 0%	-	-	-	-	77%
Père et mère n%	1.02	1.20	0.97	0.86	78%
Valeur globale	1.85	1.95	1.81	1.80	71%

Fig. 19 : Expression de la demande d'accueil institutionnelle en jours par semaine par enfant en fonction du modèle d'occupation des parents et de l'âge des enfants. Le taux de demande institutionnelle est présenté en marge du tableau.

Tenant compte du nombre d'enfants par catégorie et des besoins de gardes exprimés en jours par semaine et par enfant, il est possible de quantifier le nombre de places nécessaires. Ce nombre de places est théorique en cela qu'il repose sur une hypothèse d'imbrication parfaite des besoins individuels dans une semaine de 5 jours. Il est évident que la réalité est différente avec une pression bien différenciée selon les jours de la semaine comme relevé précédemment. Il est dès lors important de garder à l'esprit que cette hypothèse correspond à un nombre de places légèrement sous-estimé. Le tableau ci-dessous rapporte les résultats de ce calcul du nombre de places nécessaire à l'échelle du canton et par catégorie.

Les catégories d'occupation des parents ont au final un poids bien différencié dans la consolidation de la demande. Les familles monoparentales dont les enfants représentent 10% des effectifs identifiés consolident à elles-seules 13% de la demande institutionnelle hebdomadaire. De même, les enfants dont la mère est à temps partiel représentent 40% des effectifs mais génèrent 45% de la demande. Cet écart se renforce dans le cas des enfants des couples actifs à temps plein, lesquels représentent 15% des effectifs pour 34% de la demande.

Ces résultats mettent également en lumière l'effet conjugué de l'évolution des effectifs d'une part et de la demande hebdomadaire d'autre part selon l'âge des enfants et par catégorie. A titre d'exemple, relevons le cas particulier des familles monoparentales pour lequel les effectifs d'enfants évoluent à la hausse avec l'âge (passant de 7% à 14%), les séparations restant plus rares quand les enfants sont à l'âge préscolaire. Dans le même temps, la demande hebdomadaire se renforce (passant de 2.19 à 2.46 jours/semaine/enfant) du fait

d'une reprise progressive d'activité par le parent unique, ce qui a pour effet d'accroître l'importance de cette catégorie de ménages pour le nombre de places nécessaires de 8% à 19%.

Places institutionnelles								
Type d'occupation	Totale		0 à 3 ans		4 à 7 ans		8 à 11 ans	
unique parent	4'910	13%	974	8%	1'700	14%	2'236	19%
père 100% mère n%	16'503	45%	5'811	45%	5'561	46%	5'130	43%
Père 100% mère 100%	12'423	34%	4'805	37%	3'879	32%	3'739	31%
Père 100% mère à 0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Père et mère n%	3'128	8%	1'338	10%	963	8%	827	7%
Total	36'964		12'929		12'103		11'932	

Fig. 20 : Modélisation de la demande actuelle (état 2015) en places nécessaires d'accueil institutionnel.

Un indicateur d'efficacité à l'ouverture de nouvelles places est établi sur la base des chiffres présentés. Le taux de demande correspond au rapport entre le nombre de places institutionnelles nécessaire et le nombre total d'enfants. Cette notion peut être traduite d'une autre manière, à savoir le nombre d'enfants dont les besoins en garde peuvent être couverts par une place. Cet indicateur d'efficacité à l'ouverture doit permettre de comparer les régions entre elles. **Il ressort de l'analyse d'évaluation de la demande institutionnelle à l'échelle cantonale qu'une place de garde peut potentiellement accueillir entre un et plus de cinq enfants.** Cette forte variabilité est perceptible sur la carte rapportée ci-dessous.

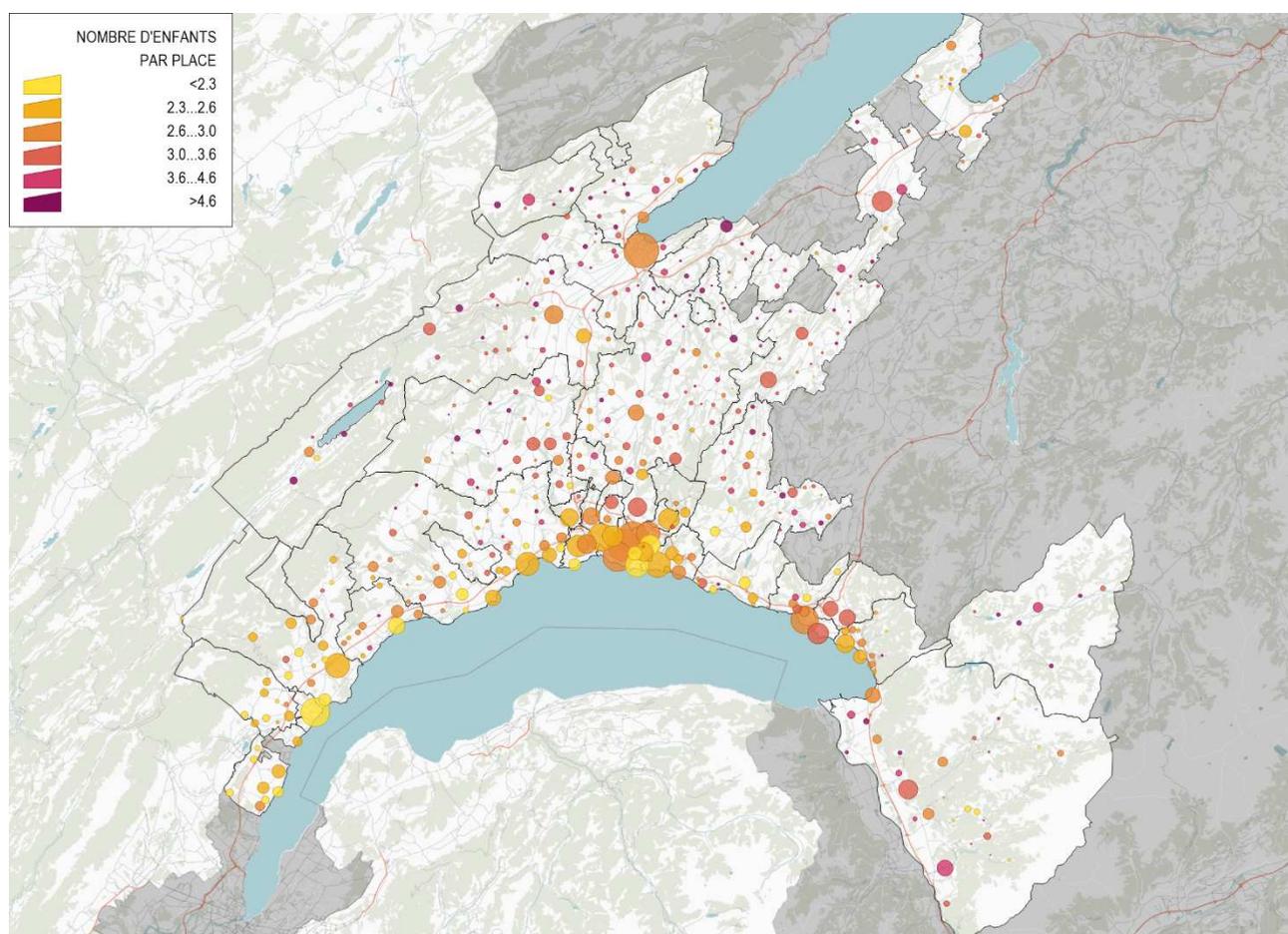


Fig. 21 : Distribution géographique du nombre d'enfants qu'une place d'accueil permet d'accueillir à l'échelle des localités du canton. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'enfants entre 0 et 12 ans de la localité. La couleur des cercles met en évidence le potentiel d'accueil, considéré au travers de l'indicateur du nombre d'enfants par place. La teinte passe du jaune, représentative d'une efficacité limitée (possibilité d'accueillir au mieux 2.3 enfants par place) et donc d'une pression forte, au violet-bordeaux, témoignant d'une efficacité élevée (possibilité d'accueillir 4.6 enfants par place voire plus) et donc d'une pression faible.

En moyenne cantonale, le potentiel se situe autour de 2.7 enfants par place. Mais des différences importantes apparaissent en fonction de la typologie territoriale et des catégories d'occupation des ménages.

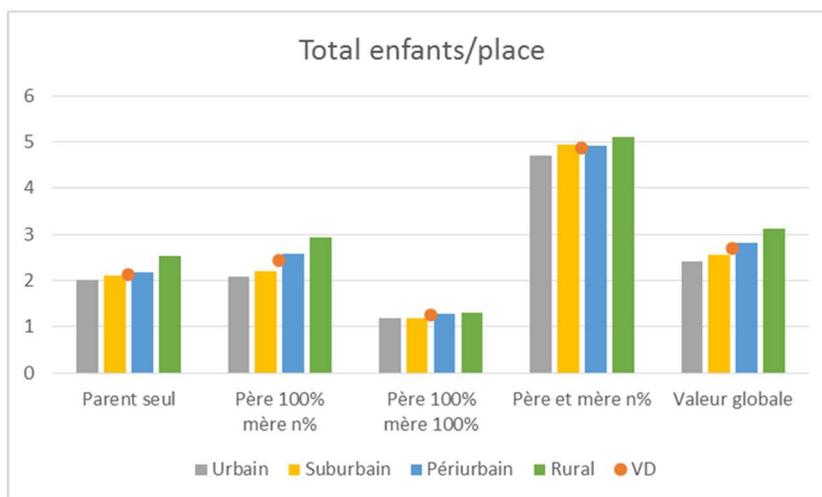


Fig. 22 : Potentiel d'accueil par place selon la catégorie d'occupation des parents et la typologie territoriale, en comparaison vaudoise.

On peut tout d'abord remarquer que **la pression de la demande diminue globalement à mesure que l'on s'éloigne des centres urbains** en direction des zones rurales. Ceci traduit une demande et des taux de besoins plus faibles en périphérie. Ce constat est valable pour tous les types de ménages, à l'exception de ceux où les deux parents travaillent à temps plein et ont par conséquent besoin d'une solution de garde pour leur(s) enfant(s) tous les jours de la semaine, quel que soit leur lieu de domicile. Comme le met en évidence le graphique suivant, des différences liées à la catégorie d'âge des enfants sont également apparentes.

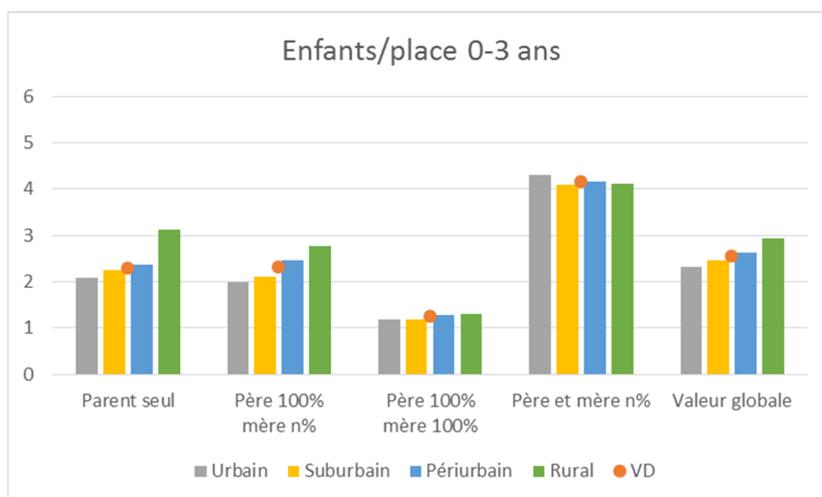


Fig. 23 : Potentiel d'accueil des 0-3 ans par place selon le taux d'occupation et la typologie territoriale, en comparaison vaudoise.

Chez les 0-3 ans, le potentiel d'accueil global est de 2.6 enfants par place et s'avère un peu inférieur à celui des autres classes d'âges (2.8 enfants/place), ce qui signifie qu'une place permet d'accueillir moins d'enfants. Ceci peut s'expliquer par le fait que la demande d'accueil diminue au fur et à mesure que les enfants grandissent, une plus grande indépendance étant accordée par les parents aux enfants de 7-8H au moment de midi et de la sortie de l'école. Si la demande des parents qui sont tous deux occupés à 100% est maximale, elle est moins élevée chez les couples à temps partiel, particulièrement lorsque les deux parents ne travaillent pas à temps plein. Pour cette dernière catégorie de ménages, le potentiel d'accueil se réduit à quatre enfants de 0 à 3 ans par place, contre près de cinq tous âges confondus. Les parents seuls constituent un cas particulier, dans la mesure où le potentiel d'accueil est plus élevé pour les moins de 3 ans, surtout en zone rurale. Une des raisons à cela est qu'une part des parents seuls est sans activité lucrative du fait qu'ils bénéficient d'une aide sociale ou d'une pension alimentaire pour leurs enfants. Certains favorisent aussi un rapprochement vers la famille, pour obtenir une aide dans la garde des enfants. Dans tous ces cas, la demande en accueil de jour s'en trouve réduite.

La **logique de détermination de la demande institutionnelle présentée s'applique à chaque réseau**, en tenant compte de leur typologie territoriale et de leurs spécificités locales. Chaque type de ménage, à l'exception de

ceux dont la mère est au foyer, est potentiellement demandeur d'une place en accueil de jour, pour chaque classe d'âges de 0 à 11 ans révolus. Le nombre d'enfants, leur répartition par cohorte, le taux de recours ainsi que le besoin hebdomadaire d'accueil dans une structure institutionnelle sont les variables qui peuvent changer sensiblement d'un réseau à l'autre. Au final, on obtient le nombre de places nécessaires et le potentiel d'accueil en nombre d'enfants par place, pour chaque type de ménage et chaque classe d'âges à l'intérieur de chaque réseau (voir fiches individuelles), à l'image de ce qui est présenté ici à l'échelle du canton.

A titre comparatif, on peut relever de façon générale que la distribution de la demande est très variable selon les réseaux d'accueil de jour du canton de Vaud, allant de 2.1 à 5.4 enfants par place. La carte ci-dessous donne les valeurs obtenues pour chaque réseau.

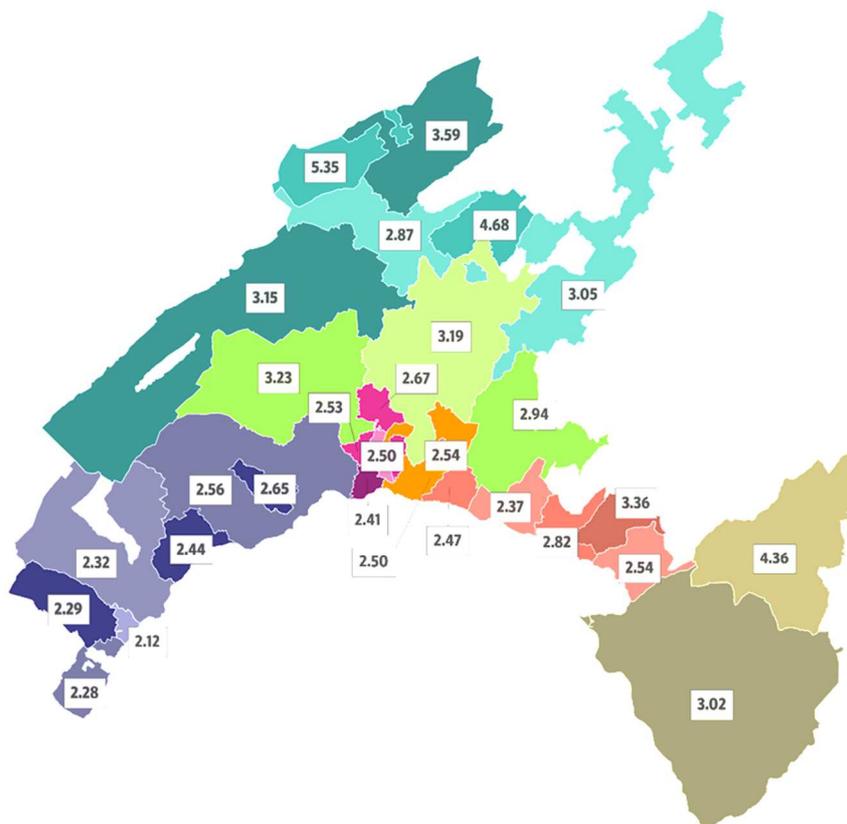


Fig. 24 : Indicateur de demande correspondant au potentiel d'accueil théorique de chaque réseau en nombre d'enfants par place. Chaque valeur indique le nombre d'enfants qu'une nouvelle place ouverte permet de couvrir, compte tenu du niveau de besoins institutionnels dans chaque réseau concerné.

Pour rappel, le ratio moyen d'enfants par place à l'échelon vaudois est de 2.7. En-deçà de cette valeur, la pression est plus forte et ce sont essentiellement les zones urbaines (moyenne : 2.4) et suburbaines (moyenne : 2.6) qui sont concernées, à savoir les réseaux de Lausanne (orange), La Côte (bleu), l'est lausannois et la Riviera (rose) ainsi que l'ouest lausannois (magenta). Par voie de conséquence, ce sont les régions périurbaines (moyenne : 2.8) et rurales (moyenne : 3.1) qui figurent au-dessus de la valeur moyenne vaudoise et sont donc moins sous pression, soit le nord vaudois (cyan), le Gros-de-Vaud (vert) ainsi que le Chablais et les Alpes (olive). A noter toutefois l'exception que constitue le réseau Blonay-St-Légier qui, avec une valeur de 3.3 enfants par place, se comporte plutôt comme les réseaux ruraux, alors que ses voisins de l'est lausannois et de la Riviera ont un profil davantage urbain-suburbain.

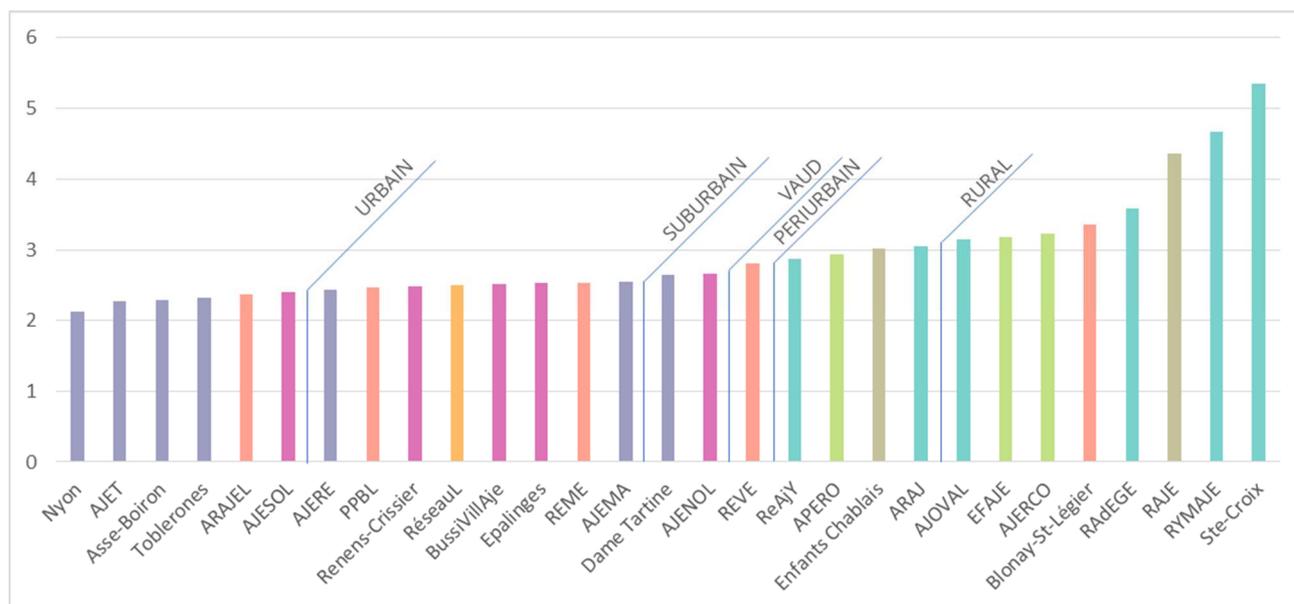


Fig. 25 : Distribution des potentiels d'accueil par réseau, en comparaison avec les valeurs moyennes des différentes typologies territoriales et du canton de Vaud.

Cette distribution s'explique par le fait que, comme on l'a évoqué précédemment, la demande est plus faible dans les zones périphériques que dans les zones urbaines. Dans ces dernières, la demande émanant de parents travaillant à temps plein ou à des taux d'occupation élevés est plus importante qu'à la campagne. De plus, la part de réponse institutionnelle à y apporter est plus élevée en raison d'un tissu familial plus lâche. Dès lors, la pression y est plus forte et chaque place ne permet d'accueillir qu'un nombre limité d'enfants.

4.2 Confrontation de la demande institutionnelle à l'offre existante

Sur la base du relevé annuel des places offertes dans le canton d'après les déclarations des réseaux (FAJE -- Statistique Vaud, 31/12/2017), il est possible de dresser un inventaire des places existantes par segment d'âges (pré- et parascolaire) et par type de structures d'accueil (accueil collectif ou accueil familial de jour AFJ). De plus, une indication relative aux places d'institutions privées est intégrée, dérivée de la liste des places autorisées par l'OAJE. Toutes les données intégrées correspondent à l'état fin 2017.

Places existantes	Places subventionnées par segment						Places subventionnées globales			Grand total Subventionné et privé
	Prescolaire			Parascolaire			Pré & parascolaire			
	Total	Collectif	AFJ	Total	Collectif	AFJ	Total	Collectif	AFJ	
Places offertes	9'256	7'609	1'647	9'600	7'761	1'839	18'856	15'370	3'486	24'092
Places nécessaires	12'929			24'036			36'964			36'964
Part atteinte	71.6%			39.9%			51.0%			65.2%

Fig. 26 : Bilan de l'offre actuelle et de la demande en places institutionnelles.

A l'échelle cantonale, il apparaît que le taux de satisfaction de la demande par l'offre subventionnée tant pré- que parascolaire en place à fin 2017 atteint 51.0% de la demande modélisée. Les segments d'âges présentent des taux de satisfaction bien différenciés avec 71.6% pour le préscolaire qui a fait l'objet d'investissements importants contre 39.9% pour le parascolaire, dont la démarche de mise en place est globalement plus récente. Si l'on tient compte des structures privées également, on observe que le taux de satisfaction global passe de 51.0% à 65.2%. Relevons également qu'un pan de l'offre parascolaire n'est pas couvert par cette analyse faute de données consolidées. Il s'agit des structures d'accueil sur le temps de midi du type des cantines mises à disposition par les communes et qui ne relèvent pas des réseaux. Ces structures s'adressent dans la majorité des cas aux élèves plus âgés à partir de la 5-6H.

En confrontant **la capacité d'accueil des structures publiques par rapport à la demande modélisée à l'échelle des réseaux**, on observe une très grande variabilité du taux de satisfaction de la demande de chacun. Celle-ci oscille entre 20% et 80% des besoins institutionnels identifiés, autour de la moyenne cantonale à 51% et une majorité des réseaux situés entre 40% et 60%. Au sein d'une même région, on observe également des différences marquées, qui rendent la logique territoriale moins apparente que jusqu'ici. On peut toutefois mentionner que le taux de satisfaction de la demande varie entre 20% et 40% dans la région Alpes-Chablais, de 30% à 50% dans le Gros-de-Vaud, de 30% à 60% dans le Nord vaudois, de 40% et 70% dans l'est lausannois,

de 35% à 75% sur La Côte, de 40% à 80% dans l'ouest lausannois et atteint 80% à Lausanne. Si, comme on l'a vu, la demande dépend largement des différences typologiques territoriales, les réponses politiques pour satisfaire les besoins en mettant en place une offre adaptée sont beaucoup moins prévisibles (fig. 27). Les réseaux qui présentent le meilleur bilan répondent davantage à une logique de satisfaction de la demande, bénéficiant d'opportunités de développement favorables et/ou d'une volonté et d'une capacité financière élevée. Pour nuancer un peu la situation moins propice des zones périurbaines et rurales, il est à signaler que leur relatif retard est plus facile à combler que dans les espaces centraux, car leur potentiel d'accueil élevé en termes d'enfants par place fait que chaque place nouvellement créée permet de se rapprocher plus rapidement de l'objectif. Par la suite, le suivi de l'évolution de l'offre par réseau ne devra pas se limiter aux nombres de places nouvellement créées, mais devra prendre en considération l'efficacité de celles-ci pour répondre à la demande.

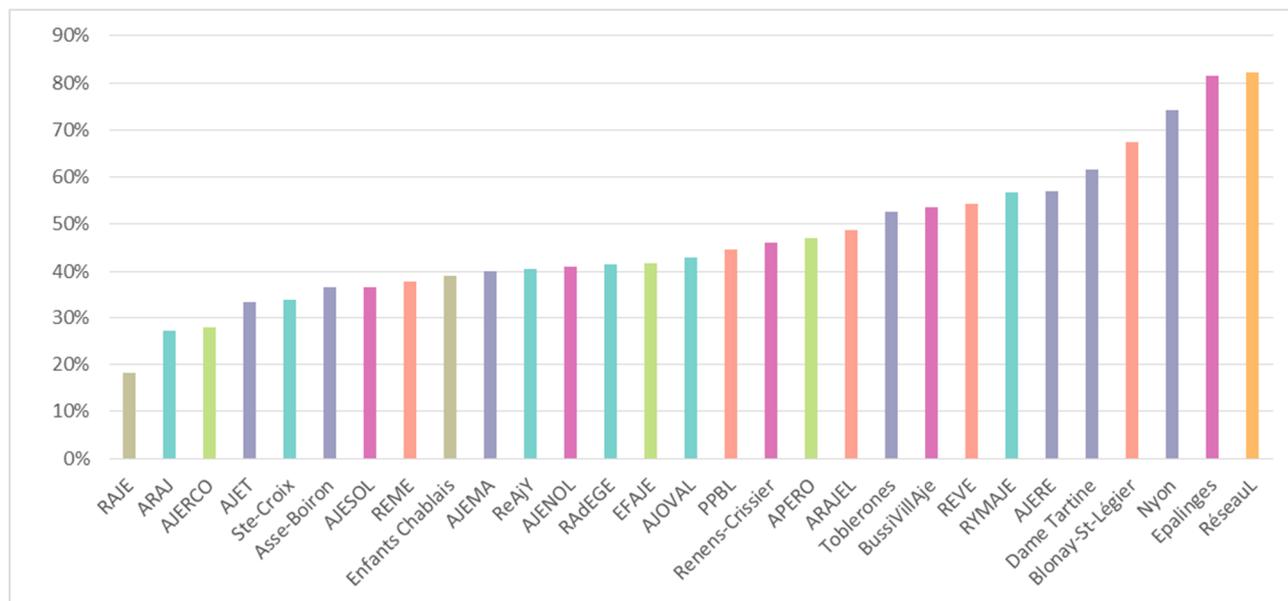


Fig. 27: Distribution du niveau atteint dans chaque réseau, en termes d'offre publique par rapport à la demande en places institutionnelles modélisée.

Le niveau de performance atteint est théorique et se limite à la prise en compte des places en structures d'accueil publiques et en accueil familial subventionnées par la FAJE. Or, dans certains réseaux, la part de l'accueil privé occupe une place très importante, comme sur La Côte par exemple, où 57% de l'accueil est assuré par des structures privées pour l'AJET (Terre Sainte) et 49% pour le réseau Asse-Boiron. Il apparaît dès lors nécessaire d'intégrer les places offertes et occupées dans les structures privées pour avoir une image plus complète de la situation.

4.3 Synthèse du chapitre

- En moyenne, la demande institutionnelle correspond à un taux de couverture de 37%, soit 2.7 enfants par place. Le potentiel est plus faible en milieu urbain (2.4 enfants par place) et a tendance à augmenter à mesure que l'on se rapproche des zones rurales (3.1 enfants par place), ce qui reflète bien la logique territoriale.
- Le potentiel d'accueil des préscolaires (2.6 enfants par place) est un peu inférieur à celui des autres classes d'âges (2.8 enfants par place).
- Le taux de satisfaction actuel des besoins institutionnels, estimé à 51% à l'échelle cantonale, est très variable selon les réseaux (de 20% à 80%). La majorité des réseaux se situent toutefois entre 40% et 60%. Les espaces urbains, où la demande est forte, ainsi que les régions riches présentent les meilleurs bilans.
- Dans certains réseaux, l'accueil privé peut occuper une part très importante de l'offre globale, de l'ordre de la moitié dans certains cas. Bien que ces places sortent du modèle de subventionnement de la FAJE, il n'en demeure pas moins qu'elles sont importantes à prendre en considération dans l'évaluation de la situation.

5. MODELISATION DE L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE ACTUELLE A L'ÉCHELLE LOCALE

Sur la base des mécanismes identifiés agissant sur la demande pour chaque réseau, le présent chapitre porte sur la modélisation de l'évolution de la demande en accueil de jour, à l'échelon local. En analysant les données récentes à disposition, il est possible de tirer quelques conclusions sur la façon dont a évolué la demande selon les types de ménages demandeurs, les cohortes d'enfants considérées et les différents types de territoires. Ensuite, les facteurs d'influence agissant sur la dynamique d'accueil sont discutés dans la perspective d'un modèle de projection. Celui-ci tient à la fois compte des voies d'évolution de la population, mais aussi des caractéristiques contextuelles et de leur rôle dans le temps. Trois scénarios sont retenus sur la base des composantes précédemment définies pour aboutir à la quantification de la demande à court et moyen termes.

5.1 Observations concernant l'évolution de la demande d'accueil de jour

Sur la base des statistiques du relevé structurel consolidées sur cinq ans, les changements dans la demande d'accueil de jour ont été identifiés en comparant les différents jeux de données disponibles. L'analyse repose sur les chiffres obtenus par type de ménage et par cohorte d'enfants pour chaque typologie territoriale et à l'échelle du canton.

Globalement et sans surprise, la **demande en places institutionnelles a augmenté** en chiffres absolus, partout dans le territoire et pour toutes les classes d'âges considérées. En y regardant de plus près, on constate un **glissement du modèle le plus répandu où l'homme travaille à temps plein et la femme à temps partiel vers une plus grande représentation de couples où les deux membres sont occupés soit à temps partiel, soit à temps plein**. Proportionnellement, les familles monoparentales montrent un léger recul en milieu suburbain et rural. En termes de places institutionnelles, cela se traduit par une plus forte contribution des ménages où les deux parents travaillent à temps plein ou à temps partiel à l'accroissement de la demande que de la part des autres types de ménage. Une nuance mérite d'être apportée cependant : dans l'espace rural, une part non négligeable des couples avec un enfant de moins de trois ans diminue le taux d'occupation de l'un ou des deux parents pour s'occuper du bébé et repasser à un taux d'occupation à temps plein lorsque l'enfant entre dans la classe d'âges des 8-11 ans.

5.2 Composantes du modèle projectif

Le modèle de détermination de la demande et donc du nombre nécessaire de places institutionnelles en milieu collectif s'appuie sur plusieurs composantes. Chacune peut avoir un effet sur l'évolution à court et à moyen terme de la demande. Il s'agit ici d'identifier celles qu'il fait sens d'intégrer au modèle projectif dans le but d'établir les scénarios d'évolution. Les composantes à disposition sont :

- L'évolution démographique, qui se base à la fois sur la natalité (facteur interne) et les migrations (facteur externe) : si elle a une incidence directe sur la demande globale, elle n'a pas d'effet structurel. Nous proposons de nous limiter à un scénario moyen, globalement comparable au scénario moyen de StatVD, qui repose sur l'observation des états de référence 2012 et 2016 (voir encadré ci-dessous).

Les **projections démographiques** retenues pour la modélisation de la demande en places d'accueil de jour correspondent au **scénario moyen** des **Perspectives de population 2015-2040, Vaud et ses régions** (Statistique Vaud, février 2016). Les résultats régionalisés (à l'échelle des treize régions retenues par Statistique Vaud) par âge quinquennal ont fait l'objet de deux traitements dans le but de les valoriser dans le cadre de cette étude. Le premier traitement correspond à une **redistribution des effectifs quinquennaux** dans les classes d'âges utilisées dans le cadre de l'étude. Le deuxième traitement correspond à la **redistribution géographique des effectifs à l'échelle des localités**. Ces résultats intermédiaires permettent la consolidation des effectifs par tranche d'âge à l'échelle des réseaux.

- L'évolution des typologies urbaines : les temporalités considérées sont courtes en termes de structures géographiques. La structure socio-économique des régions connaît bien entendu des évolutions, mais une transformation profonde de celle-ci s'effectue sur de plus longues périodes. Nous proposons par conséquent de fixer ce paramètre à l'état 2016.

- L'évolution des types d'occupation des ménages familiaux : l'analyse longitudinale des données du relevé structurel, tant à l'échelle du canton qu'à celle des typologies territoriales, permet de tirer plusieurs conclusions. On observe tout d'abord une légère baisse des couples dont la mère est à temps partiel ou au foyer au profit des mères à temps plein et des couples dont les deux membres sont à temps partiel. Ceci cache une augmentation générale des taux d'occupation des parents avec un effet à la hausse sur la demande. On relève également la grande stabilité des familles monoparentales. Ces observations quant à l'évolution des ménages familiaux ont peu de chance de se modifier dans un avenir proche. Aussi, selon les scénarios, les valeurs seront fixées ou les tendances pourront également être prolongées pour extrapoler l'évolution.

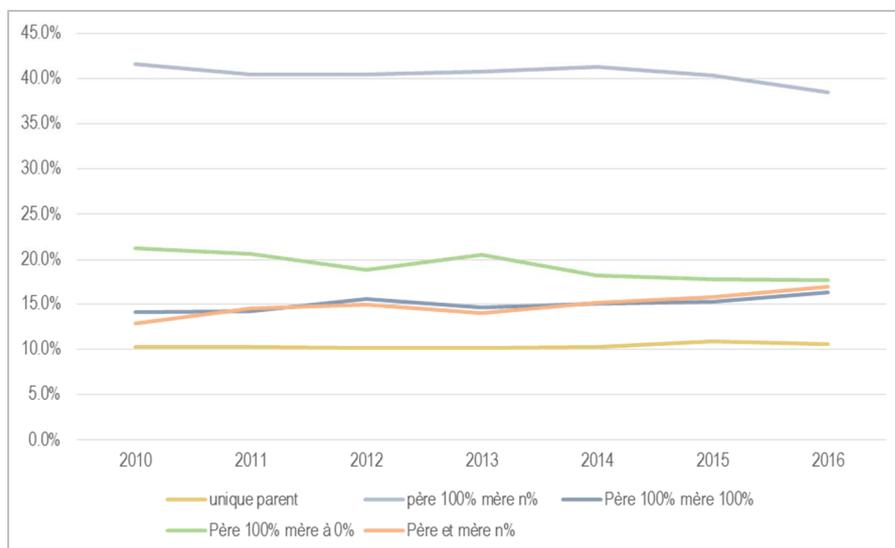


Fig. 28 : Evolution de la répartition des types d'occupation des ménages familiaux.

- L'évolution de la demande par type d'occupation pour les cas de temps partiels : on observe en moyenne cantonale une tendance à la hausse du nombre de jours de garde moyen, impliqué par les occupations à temps partiel, avec une valeur qui passe de 1.97 à 2.11 jours en 6 ans. Tous modèles d'occupation des ménages confondus, cette évolution est comparable pour tous les groupes d'âges. De la même façon que pour les taux d'occupation des ménages, la demande en jours de garde pour les actifs à temps partiel pourra être considérée comme stable ou en augmentation selon les scénarios.

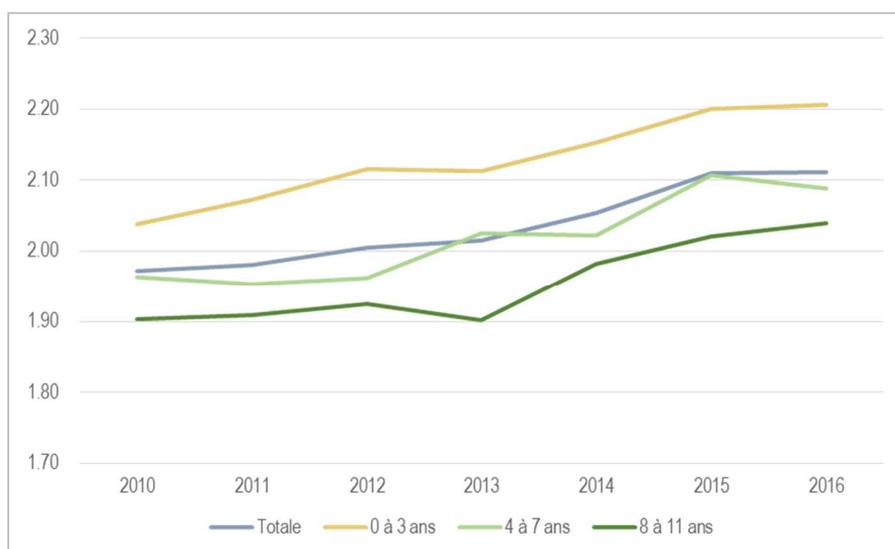


Fig. 29 : Evolution de la demande en jours de garde pour les cas d'occupation à temps partiel.

- L'évolution du tissu familial (autochtonie et noyaux multigénérationnels) : les évolutions différenciées des deux composantes s'annulent mutuellement, ce qui a pour effet de maintenir le facteur global stable. Nous proposons par conséquent de fixer ce paramètre à sa valeur locale actuelle.

5.3 Définition des scénarios d'évolution de la demande

Trois scénarios ont été retenus sur la base des composantes précédemment définies pour quantifier la demande à court et moyen termes (temporalité de 5 et 10 ans, avec possibilité d'actualisation tous les ans par réseau et par âge). Tous les scénarios intègrent au minimum le facteur d'évolution démographique retenu. Ceux-ci peuvent être formulés comme suit :

- 1) Scénario de base pour lequel les répartitions entre types de ménages et taux d'occupation sont considérées comme stables et seule la démographie locale vient affecter la demande. La surreprésentation des 0-3 ans en milieu urbain et des 8-11 ans en zone rurale est toutefois conservée du fait de la structure de migration par âge. Ce scénario sert de référence et doit permettre d'isoler le rôle spécifique de l'évolution démographique propre à chaque région : nous parlons de **scénario bas de référence**.
- 2) Scénario qui ajoute l'évolution conjointe de la représentativité des types d'occupation des ménages et de la demande hebdomadaire moyenne pour les modèles impliquant du temps partiel. Les taux d'évolution enregistrés ces cinq dernières années sont conservés. Nous parlons de **scénario moyen**.
- 3) Scénario qui intègre les mêmes composantes d'évolution que le scénario moyen mais qui leur applique des taux d'évolutions plus marqués. Ceci doit permettre d'identifier et de quantifier les effets d'une accélération des évolutions. Nous parlons dans ce cas de **scénario haut**.

La déclinaison de ces scénarios permet de les confronter les uns aux autres, de les commenter et d'évaluer la part de chaque facteur dans l'évolution de la demande en accueil de jour.

5.4 Projection de la demande à l'échelle du canton et incidence sur le développement de l'offre

Les projections démographiques cantonales retenues comme base à la modélisation de la demande future ont été localisées dans le but d'appréhender les évolutions régionales.

La progression projetée des effectifs d'enfants de 0 à 11 ans révolus est mise en évidence dans le tableau ci-dessous. On observe à l'échelle cantonale une progression graduelle des effectifs qui, d'un peu moins de 100'000 individus en 2015, passeront à plus de 120'000 à l'horizon 2030 ce qui correspond à une croissance de **21.1%** de la population étudiée. Cette valeur constitue le socle de progression de la demande limitée à sa stricte composante démographique comme le stipule le **scénario bas de référence**. Selon ce scénario, la demande institutionnelle passerait de 36'964 places en 2015 à 44'661 en 2030 soit une **hausse de la demande de 20.8%**. La légère différence observée entre la croissance des effectifs et celle de la demande institutionnelle provient essentiellement de la localisation des effectifs dans le territoire vaudois.

Enfants												
Type d'occupation	2015		2020		2025		2030					
unique parent	10'431		10%	11'185		11%	12'244		11%	13'084		11%
père 100% mère n%	40'084		40%	42'532		40%	44'788		39%	47'098		39%
Père 100% mère 100%	15'315		15%	16'226		15%	18'070		16%	19'605		16%
Père 100% mère à 0%	18'609		19%	19'725		19%	19'753		17%	20'272		17%
Père et mère n%	15'327		15%	16'469		16%	18'945		17%	20'712		17%
Total	99'766			106'137			113'801			120'771		
Evolution cumulée			6.4%			14.1%			21.1%			

Fig. 30 : Evolution de la distribution des effectifs selon leur âge et le modèle d'occupation des parents selon le scénario moyen. Les effectifs totaux correspondent toutefois à l'évolution démographique selon le scénario bas de référence.

Le **scénario moyen** tient compte de l'évolution récente des taux d'activité des parents et part de l'hypothèse d'un maintien du rythme d'évolution. De manière générale, on observe une hausse d'activité des parents. Ceci se traduit par une redistribution progressive des effectifs d'enfants entre les catégories d'occupation des parents. Le tableau des effectifs par catégorie d'occupation rapporté ci-dessus met ces évolutions en

évidence. Les enfants dont la mère est au foyer passent de 19% à 17% à l'horizon 2030. Une baisse de représentativité est également rencontrée dans la catégorie père à temps à plein et mère à temps partiel, laquelle passe de 40 à 39%. A l'opposé, on observe une hausse d'importance de la catégorie de deux parents à temps plein. Dans le même temps, la demande institutionnelle hebdomadaire progresse à la hausse passant de manière globale de 1.85 à 1.93 jour/semaine/enfant à l'horizon 2030. A l'exception des familles monoparentales pour lesquelles la demande hebdomadaire baisse légèrement, le nombre de jours impliqués par les temps partiels des parents tend à augmenter.

Demande institutionnelle par enfant				
Type d'occupation	2015	2020	2025	2030
unique parent	2.35	2.35	2.34	2.33
père 100% mère n%	2.06	2.06	2.10	2.12
Père 100% mère 100%	4.06	4.06	4.06	4.06
Père 100% mère à 0%	-	-	-	-
Père et mère n%	1.02	1.02	1.09	1.13
Valeur globale	1.85 (1.853)	1.85 (1.851)	1.90	1.933
Evolution cumulée		-0.1%	2.8%	4.3%

Fig. 31 : Evolution de la demande d'accueil institutionnelle en jours/semaine/enfant en fonction du modèle d'occupation des parents à court et moyen termes selon le scénario moyen. La stabilité des chiffres en 2020 s'explique par le fait que l'horizon temporel est trop court pour révéler des évolutions marquées.

Les places institutionnelles nécessaires modélisées sur la base des hypothèses d'évolution du scénario moyen passent de près de 37'000 places à plus de 46'500 places à l'horizon 2030. Cette **hausse des besoins de 26.3%** est liée à deux phénomènes. Premièrement, l'évolution démographique des régions participe pour beaucoup à la hausse des besoins calculée (20.8 points des 26.3%, soient 79%). Les 21% restants sont le fait du renforcement progressif des taux d'occupation des parents.

Places institutionnelles									
Type d'occupation	2015		2020		2025		2030		
unique parent	4'910	13%	5'258	13%	5'722	13%	6'084	13%	
père 100% mère n%	16'503	45%	17'512	45%	18'822	43%	20'000	43%	
Père 100% mère 100%	12'423	34%	13'162	34%	14'658	34%	15'903	34%	
Père 100% mère à 0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	
Père et mère n%	3'128	8%	3'352	9%	4'146	10%	4'695	10%	
Total	36'964		39'285		43'347		46'683		
Evolution cumulée			6.3%		17.3%		26.3%		

Fig. 32 : Modélisation de l'évolution de la demande actuelle en places d'accueil de jour dans les structures institutionnelles.

Finalement, le **scénario haut intègre l'hypothèse de l'accélération des processus d'évolution des taux d'occupation des parents**. Ceci implique de fait une hausse plus rapide des besoins institutionnels les faisant passer à 47'276 places à l'horizon 2030. Ceci correspond à une **croissance de la demande de 27.9%**. Cette accélération a un effet perceptible principalement sur les régions péri-urbaines et rurales. Nous pouvons constater à ce stade que l'effet de l'accélération reste marginal car il implique une différence au scénario moyen qui se limite à 1.6 point de pourcent.

Le spectre des possibles pour l'évolution de la demande couvert par les trois scénarios met en évidence à la fois le rôle important de la démographie et celui plus limité de l'évolution de la société vers des taux d'activités plus importants des parents. L'influence de ces facteurs d'évolution pourra au besoin être réévaluée lors de la réactualisation de l'étude. Dans la suite de l'analyse, nous nous concentrons sur les résultats du scénario moyen.

Selon le scénario moyen, le taux de couverture associé au nombre de places nécessaires peut être déterminé pour chaque jalon temporel retenu. Cet indicateur présente l'avantage d'être aisément comparé aux données en mains des réseaux. En effet, sa définition est comparable au taux de couverture calculé dans les réseaux (rapport entre le nombre de places offertes et les effectifs totaux d'enfants). De fait, il suffit de comparer le taux de couverture en vigueur dans les réseaux au taux de couverture modélisé pour connaître l'état de l'offre par rapport à la demande.

A l'échelle cantonale, cela revient à confronter le taux de couverture actuel (fin 2017) dont la valeur est de 18.9% au taux de couverture modélisé de 37.1%. Le tableau ci-dessous met en évidence l'évolution temporelle du taux de couverture modélisé, le taux actuel étant par définition pris pour lui-même.

Taux de couverture du besoin								
	2015		2020		2025		2030	
Taux de couverture modélisé	37.1%		37.0%		38.1%		38.7%	
Taux de couverture actuel	18.9%		18.9%*		19.5%*		19.7%*	
Places à ouvrir compte-tenu de l'existant								
	2015		2020		2025		2030	
pour couvrir le besoin	+18'108		+20'429		+24'491		+27'827	
- en préscolaire	3'673	20%	4'596	22%	6'014	25%	7'182	26%
- en parascolaire	14'436	80%	15'832	78%	18'478	75%	20'645	74%
pour maintenir la part atteinte			+1'219		+3'290		+4'993	
- en préscolaire			661	54%	1'676	51%	2'512	50%
- en parascolaire			558	46%	1'614	49%	2'480	50%

Fig. 33 : Modélisation du taux de couverture à court et moyen termes et évaluation des besoins en places d'accueil institutionnel selon le scénario moyen. * le taux de couverture actuel projeté pour les années futures en tenant compte d'une valeur d'effort atteint stabilisée à hauteur de sa valeur actuelle, soit 51.0%

L'intérêt de considérer ces valeurs de taux de couverture réside notamment dans la stratégie adoptée par les réseaux pour le dimensionnement de l'offre. Trois scénarios de réponse à l'évolution de la demande peuvent être illustrés.

- Le premier scénario de réponse à la demande, le plus minimal, correspond au maintien de l'offre (nombre de places inchangé). Ceci aura pour effet de voir baisser le taux de couverture en vigueur dans tous les réseaux du fait de la croissance de la demande.
- Le deuxième scénario de réponse à la demande correspond à un maintien du taux de couverture en vigueur. Ceci implique l'ouverture de nouvelles places pour compenser la croissance de la demande. Dans une telle situation, on observe à l'échelle du canton que près de 5'000 places supplémentaires seront nécessaires à l'horizon 2030.
- Le troisième scénario de réponse correspond à la réponse à la demande modélisée lequel peut d'une certaine manière être considéré comme maximal. Dans une telle situation, le besoin en places supplémentaires s'élèverait à près de 28'000 places à l'horizon 2030 distribuées pour 26% à destination du préscolaire et 74% à destination du parascolaire.

Dans une lecture régionale de la croissance de la demande impliquée par les hypothèses du scénario moyen, on observe une forte variabilité entre les réseaux. La carte rapportée ci-dessous met en évidence ces différences.

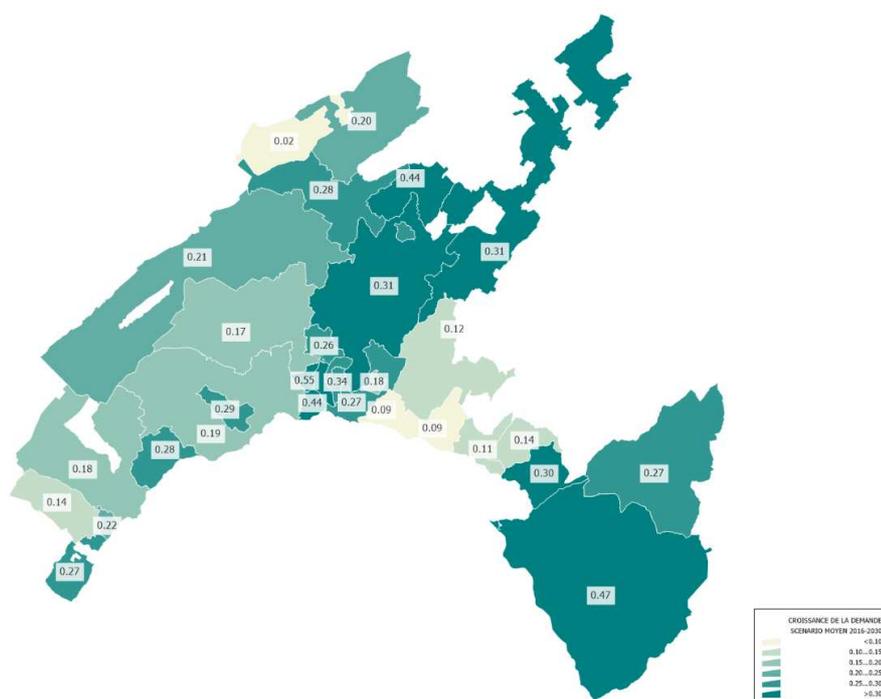


Fig. 34 : Modélisation de la croissance de la demande à l'échelle des réseaux.

5.5 Synthèse du chapitre

- La demande en places institutionnelles est en hausse dans toutes les régions du canton et pour toutes les catégories d'âges, suite à l'augmentation observée des taux d'occupation des couples, les familles monoparentales étant stables ou en léger recul selon les régions.
- Le modèle projectif postulé repose sur des composantes à la fois démographiques, territoriales et socio-économiques, dont l'évolution est différenciée dans le territoire. Le facteur démographique tient une place centrale dans la modélisation de la demande future. La réactualisation de l'étude permettra au besoin d'affiner les scénarios d'évolution.
- Trois scénarios ont été retenus pour modéliser l'évolution de la demande en accueil de jour : le premier ne prend en considération que l'évolution démographique (scénario bas de référence), le deuxième y ajoute l'évolution des types d'occupation des ménages (scénario moyen) et le troisième accentue le trait en intégrant des taux d'évolution plus marqués (scénario haut). Les résultats de ces trois scénarios sont bien différenciés :
 - Selon le scénario bas de référence, la demande institutionnelle connaîtrait une croissance de près de 21% entre 2015 et 2030, ce qui représente une hausse de la demande modélisée de près de 7'700 places.
 - Dans le scénario moyen, une hausse de 9'500 places est modélisée de 2015 à 2030, soit une augmentation de 26% de la demande par rapport aux besoins de 2015. Si l'on décompose cette croissance, on observe que l'effet du renforcement progressif des taux d'occupation des parents apparaît secondaire (5%) par rapport à l'évolution démographique (21%).
 - Le scénario haut, qui suppose une augmentation plus rapide des taux d'occupation des couples, aboutit à terme à une demande plus conséquente en accueil de jour. A l'horizon 2030, la hausse de places enregistrée par rapport à 2015 est de plus de 10'000, soit une croissance de près de 28% de la demande. L'effet de cette accélération est par conséquent assez marginal.
- En comparaison au taux de couverture connu à fin 2017 (18.9%), le taux de couverture modélisé pour 2030 est de 37.1%, soit un besoin total de 28'000 places supplémentaires, dont 26% pour le préscolaire et 74% pour le parascolaire.
- Dans l'optique de maintenir le taux de couverture actuel (18.9%), l'évolution démographique et sociologique implique l'ouverture de près de 5'000 places supplémentaires à l'horizon 2030.
- La croissance de la demande en accueil de jour connaît une forte variabilité régionale.

6. CONCLUSION

L'objectif de cette étude était de mettre à disposition de la FAJE et des réseaux des éléments de nature à la fois qualitative et quantitative qui permettent de caractériser de manière tangible les régions ainsi que la demande actuelle et future en matière d'accueil de jour, dans une logique de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, au sens de l'Art. 1 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Les résultats obtenus constituent une aide précieuse à la décision pour définir les objectifs à atteindre en termes de renforcement de l'offre et pour planifier l'ouverture de nouvelles structures d'accueil.

L'étude met en évidence une diversité de situations qui découlent de la variété des profils familiaux et des espaces de vie. Ainsi, la structure des ménages (couples, familles monoparentales), le tissu familial et le contexte socio-culturel (origines, degré d'autochtonie) ainsi que le taux d'occupation et les préférences personnelles des parents (accueil collectif/familial) sont autant d'éléments mesurables qui jouent dans la différenciation de la demande dans le territoire.

En milieu urbain, on observe une part plus importante de ménages dont la mère est occupée à 100% et de familles monoparentales ou allochtones, ce qui génère une demande de garde plus élevée et des taux de fréquentation plus hauts. Il peut arriver que les familles d'origine étrangère s'organisent en réseaux communautaires, répliquant ainsi les formes de garde informelles des autochtones. Les modèles familiaux traditionnels ainsi que les ménages à revenu élevés, plus fréquents en milieu périurbain et rural, sont en revanche moins demandeurs en places institutionnelles.

La proportion de demande en nursery est également plus importante dans les villes que dans le reste du territoire. Ceci s'explique par la tendance d'une part des couples citadins à quitter la ville peu après l'arrivée de leur premier enfant pour trouver un logement plus spacieux dans un environnement plus calme et plus proche de la nature, pour un prix équivalent. Les déménagements se font plus rares une fois que les enfants sont scolarisés et que les relations sociales se mettent en place avec d'autres parents. Ce processus de migration familiale a donc un impact sur la structure par âge de la population étudiée à ne pas négliger dans la mise en place de projections démographiques et sur la réponse institutionnelle à apporter.

A l'échelon cantonal, la demande institutionnelle en accueil de jour est de 37%, ce qui signifie que chaque place offerte permet de répondre à la demande de 2.7 enfants toutes situations de demande confondues. Là encore, on observe une certaine variabilité dans le territoire, le potentiel d'accueil étant plus faible en milieu urbain, où la pression est plus forte, qu'à la campagne. On peut aussi relever que cet indicateur est un peu inférieur chez les préscolaires, l'efficacité des structures étant directement liée au degré d'autonomie croissant que les parents accordent à leurs enfants au fur et à mesure qu'ils grandissent, particulièrement à la fin du cycle primaire.

Actuellement, le taux de satisfaction de la demande correspond environ à un enfant sur deux, soit 51%. A nouveau, on distingue une grande variabilité entre les réseaux, avec des taux qui oscillent entre 20% et 80%. Les meilleurs bilans sont ceux des zones urbaines et des régions riches, qui valorisent mieux les opportunités de développement de structures, en faisant preuve d'une volonté politique plus affirmée et/ou d'une capacité financière plus élevée pour satisfaire la demande. Il faut toutefois nuancer ce constat en relevant l'importance que joue l'accueil privé et donc non subventionné à l'intérieur ou à proximité immédiate de certains réseaux, lequel fait passer le taux de satisfaction global à 65.2%.

En termes prospectifs, il faut noter que les composantes démographiques, territoriales et socio-économiques connaissent une dynamique spécifique propre à chaque région. Cela dit, parmi les trois scénarios retenus, la croissance démographique apparaît comme le facteur central, nuancé par l'évolution des taux d'occupation des ménages. En dépit de certaines croyances, les taux d'occupation des couples ont globalement plutôt tendance à augmenter, alors que les familles monoparentales sont stables, voire en léger recul selon les régions. Dès lors, l'hypothèse selon laquelle les taux de fréquentation sont en baisse, suite à une augmentation des temps partiels chez les parents, correspond à une vision partielle de la réalité, valable dans certaines régions urbaines seulement. Au final, le nombre de places supplémentaires nécessaires entre 2015 et 2030 se situe ainsi dans une fourchette allant de 7'700 places à 10'000 places environ.

La perception d'une poursuite de l'augmentation de la demande tel qu'exprimé par les personnes interrogées dans le cadre de cette étude est confirmée par les chiffres, pour toutes les régions du canton et toutes les catégories d'âges. Cependant, l'idée selon laquelle la demande tendrait à diminuer avec l'âge des enfants est

à relativiser. En effet, une activité professionnelle à temps plein étant plus difficile à concilier avec les horaires scolaires qu'avec ceux d'une structure d'accueil. En l'absence d'offre parascolaire en suffisance, il n'est pas rare de voir des parents diminuer leur taux d'occupation au moment de l'entrée à l'école de leur enfant, pour repasser plus tard à 80% ou 100% et transmettre le relais aux structures d'accueil parascolaire.

Selon le modèle postulé, le taux de couverture correspondant au rapport entre le nombre de places offertes et les effectifs totaux d'enfants se situe à 37%. Sa valeur à la fin de l'année 2017 est de l'ordre de 19%. A l'horizon 2030, environ 5'000 places partagées équitablement entre le préscolaire et le parascolaire seraient nécessaires pour maintenir le taux actuel. Pour satisfaire la demande, 28'000 places devraient être créées à cette échéance, dont environ les trois quarts en parascolaire.

Des questions restent en suspens au terme de cette étude. Premièrement, il est en effet très difficile de déterminer comment vont évoluer à la fois l'offre et la demande en accueil familial de jour par rapport à l'accueil collectif. Pour l'instant, cette forme de garde demeure une alternative institutionnelle pour une part des parents, en particulier dans les régions périurbaines et rurales, qui apprécient la flexibilité qu'elle procure. Deuxièmement, les cas de demandes d'horaires étendus et d'accueil d'enfants à besoins particuliers sont par essence très singuliers. Il est dès lors difficile de les intégrer dans un exercice de modélisation à visée générale. Ceux-ci nécessitent vraisemblablement une réflexion propre, avec des ajustements, à laquelle la mise en place d'expériences pratiques peut amener des éléments de réponse.

7. FICHE SYNTHETIQUE CANTONALE

INTRODUCTION

La méthodologie adoptée pour le diagnostic et l'évaluation de la demande en places d'accueil de jour institutionnelles repose sur deux éléments principaux. Le premier correspond à la considération des taux d'occupation des parents comme source principale du besoin dans une perspective de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Le deuxième élément qui vient limiter le besoin exprimé correspond à la prise en compte de la présence plus ou moins soutenue d'un environnement familial au sens large à même d'offrir une garde non-institutionnelle. Le synoptique rapporté ci-dessous est séparé en deux parties : la première correspondant à l'identification et la quantification de la demande à ce jour (année de référence 2015); la deuxième poussant la réflexion un peu plus avant en se concentrant sur la projection de cette demande dans le temps (2015 à 2030 par pas quinquennaux).

EVALUATION DE LA DEMANDE

Distribution des enfants selon leur âge et le modèle d'occupation des parents

L'évaluation de la demande repose sur la considération des enfants de moins de 12 ans par classes d'âges préscolaires et scolaires déclinés selon le modèle d'occupation des parents.

Enfants		0 à 3 ans		4 à 7 ans		8 à 11 ans		
Type d'occupation	Totaux							
unique parent	10'431	10%	2'224	7%	3'654	11%	4'553	14%
père 100% mère n%	40'084	40%	13'482	41%	13'612	41%	12'990	39%
Père 100% mère 100%	15'315	15%	5'924	18%	4'781	14%	4'610	14%
Père 100% mère à 0%	18'609	19%	5'877	18%	6'484	19%	6'249	19%
Père et mère n%	15'327	15%	5'567	17%	4'965	15%	4'796	14%
Total	99'766		33'074		33'496		33'197	

Le taux d'occupation des parents détermine la demande hebdomadaire laquelle se monte à 2.57 jours par semaine et par enfant. La pression au sein du canton est de 7% supérieure chez les préscolaires (2.69) que sur le parascolaire (2.51), certains parents étant tentés de baisser leur taux d'activité en l'absence d'offre parascolaire suffisante.

Distribution des jours de garde globaux impliqués par les taux d'occupation des parents selon le groupe d'âges et le modèle d'occupation des parents

Demande par enfant		0 à 3 ans		4 à 7 ans		8 à 11 ans	
Type d'occupation	Totale						
unique parent	3.41	3.17		3.37		3.55	
père 100% mère n%	3.11	3.25		3.08		2.98	
Père 100% mère 100%	5.00	5.00		5.00		5.00	
Père 100% mère à 0%	-	-		-		-	
Père et mère n%	1.31	1.54		1.24		1.11	
Valeur globale	2.57	2.69		2.52		2.51	

La prise en compte de l'environnement familial pour une garde non-institutionnelle permet de se concentrer sur la part institutionnelle de la demande. Dans le canton, la part institutionnelle de la demande est de 71%. Tenant compte de cela, la demande hebdomadaire moyenne passe de 2.57 à 1.85 jours par enfant.

Distribution des jours de garde institutionnelle impliqués par les taux d'occupation et tenant compte de l'environnement familial selon le groupe d'âges et le modèle d'occupation des parents

Demande institutionnelle par enfant		0 à 3 ans		4 à 7 ans		8 à 11 ans		Tx institutionnel
Type d'occupation	Totale							
unique parent	2.35	2.19		2.33		2.46		69%
père 100% mère n%	2.06	2.16		2.04		1.97		66%
Père 100% mère 100%	4.06	4.06		4.06		4.06		81%
Père 100% mère à 0%	-	-		-		-		77%
Père et mère n%	1.02	1.20		0.97		0.86		78%
Valeur globale	1.85	1.95		1.81		1.80		71%

Cette demande hebdomadaire permet de calculer le nombre de places institutionnelles nécessaires ainsi que l'importance prise par chaque modèle d'occupation. A ce titre relevons la place particulière des ménages aux deux parents actifs à temps plein qui concernent 15% des enfants mais génère plus de 34% de la demande.

Quantification des places institutionnelles nécessaires selon l'âge et le modèle d'occupation des parents

Places institutionnelles		0 à 3 ans		4 à 7 ans		8 à 11 ans		
Type d'occupation	Totale							
unique parent	4'910	13%	974	8%	1'700	14%	2'236	19%
père 100% mère n%	16'503	45%	5'811	45%	5'561	46%	5'130	43%
Père 100% mère 100%	12'423	34%	4'805	37%	3'879	32%	3'739	31%
Père 100% mère à 0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Père et mère n%	3'128	8%	1'338	10%	963	8%	827	7%
Total	36'964		12'929		12'103		11'932	

Evaluation de l'efficacité de l'ouverture de places au travers des indicateurs de nombre d'enfants par place et de Taux de demande

En résumé, il est intéressant de relever que 81% des enfants ont des besoins de garde. Tenant compte des taux d'occupation des parents, cette demande peut être compressée à un taux de besoin de 51% des enfants. En considérant en plus l'environnement familial, la demande peut être limitée à sa part institutionnelle, ce qui fait tomber le taux de besoin 37.1% des enfants. Ce taux peut être exprimé en nombre d'enfants qu'une place permet d'accueillir à savoir 1 place pour 2.70 enfants à l'échelle du canton.

Les besoins théoriques identifiés et quantifiés à l'échelle du canton (2015) sont comparés aux ressources d'accueil à disposition (fin 2017) par groupes d'âges sans considération à ce stade de leur localisation dans le périmètre. Il apparaît que l'offre actuelle permet au global de couvrir près de 51% de la demande institutionnelle identifiée. La prise en compte des structures privées fait grimper ce taux à plus de 65%. Relevons encore l'effort particulier consenti pour le développement d'accueil à destination du préscolaire, lequel fait grimper le taux couverture des besoins institutionnels de ce segment à 71.6%.

Confrontation de la demande institutionnelle à l'offre actuelle

	Places existantes			Places subventionnées par segment			Places subventionnées globales			Grand total Subventionné et privé
	Total	Collectif	AFJ	Prescolaire	Parascolaire	AFJ	Pré & parascolaire	Collectif	AFJ	
Places offertes	9'256	7'609	1'647	9'600	7'761	1'839	18'856	15'370	3'486	24'092
Places nécessaires	12'929			24'036			36'964			36'964
Part atteinte	71.6%			39.9%			51.0%			65.2%

PROJECTION DE LA
DEMANDE

La projection de la demande repose sur la considération conjointe de l'évolution démographique, de l'évolution de la représentativité des modèles d'occupation des parents et de celle des jours de garde impliqués par l'évolution des temps partiels à l'échelle des régions urbaines du canton.

Le canton enregistre une hausse des effectifs d'enfants de l'ordre de 14% à l'horizon 2025 et de 21% à l'horizon 2030. L'évolution des modèles d'occupation met en évidence un renforcement lent des taux d'activité.

Evolution des effectifs
d'enfants selon leur âge et le
modèle d'occupation des
parents

Enfants		2015		2020		2025		2030	
Type d'occupation									
unique parent	10'431	10%	11'185	11%	12'244	11%	13'084	11%	
père 100% mère n%	40'084	40%	42'532	40%	44'788	39%	47'098	39%	
Père 100% mère 100%	15'315	15%	16'226	15%	18'070	16%	19'605	16%	
Père 100% mère à 0%	18'609	19%	19'725	19%	19'753	17%	20'272	17%	
Père et mère n%	15'327	15%	16'469	16%	18'945	17%	20'712	17%	
Total	99'766		106'137		113'801		120'771		
Evolution cumulée			6.4%		14.1%		21.1%		

La demande en jours de garde institutionnelle évolue moins fortement que les effectifs pour atteindre 2.8% à l'horizon 2025 et par la suite à 4.3% en 2030. Cette évolution à la hausse est liée à l'augmentation des taux d'occupation pour les temps partiels et le glissement des effectifs vers les catégories les plus actives.

Evolution des jours de garde
institutionnelle selon le
modèle d'occupation des
parents et l'horizon temporel

Demande institutionnelle par enfant		2015		2020		2025		2030	
Type d'occupation									
unique parent	2.35		2.35		2.34		2.33		
père 100% mère n%	2.06		2.06		2.10		2.12		
Père 100% mère 100%	4.06		4.06		4.06		4.06		
Père 100% mère à 0%	-		-		-		-		
Père et mère n%	1.02		1.02		1.09		1.13		
Valeur globale	1.85		1.85		1.90		1.93		
Evolution cumulée			-0.1%		2.8%		4.3%		

L'évolution conjointe des effectifs d'enfants et des besoins liés aux taux d'occupation des parents fait grimper les besoins en places institutionnelles de près de 17% à l'horizon 2025 et de plus de 26% à l'horizon 2030. A ce stade il est possible de distinguer la part de cette hausse dévolue à l'évolution démographique à savoir 80% (21.1 points des 26.3%) de la part impliquée par le renforcement des taux d'occupation qui se limite aux 20% restants.

Evolution des places
institutionnelles nécessaires
selon le modèle d'occupation
des parents et l'horizon
temporel

Places institutionnelles		2015		2020		2025		2030	
Type d'occupation									
unique parent	4'910	13%	5'258	13%	5'722	13%	6'084	13%	
père 100% mère n%	16'503	45%	17'512	45%	18'822	43%	20'000	43%	
Père 100% mère 100%	12'423	34%	13'162	34%	14'658	34%	15'903	34%	
Père 100% mère à 0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	
Père et mère n%	3'128	8%	3'352	9%	4'146	10%	4'695	10%	
Total	36'964		39'285		43'347		46'683		
Evolution cumulée			6.3%		17.3%		26.3%		

Cette évolution à la hausse de la demande implique dans le même temps la baisse de l'efficacité de l'ouverture de places avec une valeur actuelle de 2.70 à 2.63 enfants par place à l'horizon 2025, respectivement à 2.59 à l'horizon 2030.

CONCLUSION

La méthodologie de détermination progressive de la demande en places d'accueil de jour préscolaire comme parascolaire permet d'identifier les composantes de celle-ci. Partant de l'actuel et tenant compte de l'évolution pressentie, elle soutient le choix d'une stratégie d'expansion de l'offre entre les bornes rapportées ci-dessous.

Sur la base des données de ressources à disposition dans les réseaux du canton, le **taux de couverture actuel est de 18.9% alors que le taux associé à la demande théorique calculée est de 37.1%**. L'évolution des ménages fait progressivement monter ce taux à 38.7%.

Dans le but de maintenir le taux de couverture à sa valeur actuelle de 18.9%, on observe qu'à l'horizon 2025 3'256 places supplémentaires sont nécessaires, ce chiffre atteignant 4'958 à l'horizon 2030. Ces ouvertures doivent uniquement permettre de rester dans une situation comparable à l'actuelle.

Dans l'objectif de couvrir le nombre de places institutionnelles modélisé, on relève que cela impliquerait l'ouverture de près de 28'000 places supplémentaires à l'horizon 2030, venant s'ajouter aux 18'100 places offertes à ce jour. Il est également intéressant de relever que près des ¾ des besoins sont impliqués par le segment parascolaire.

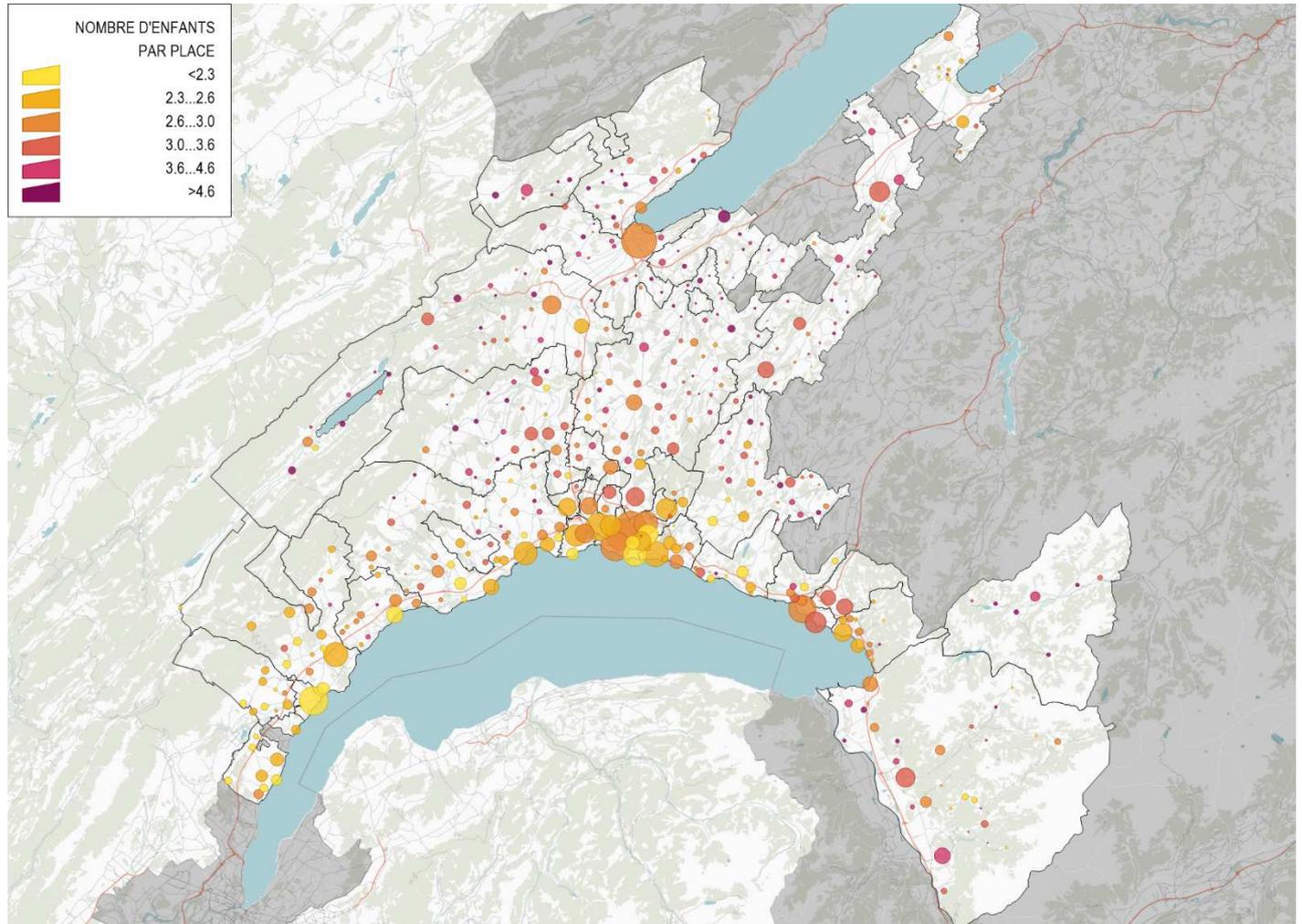
Taux de couverture actuel et
évaluation de l'effort
nécessaire pour couvrir la
croissance de la demande

Taux de couverture du besoin		2015		2020		2025		2030	
Taux de couverture modélisé		37.1%		37.0%		38.1%		38.7%	
Taux de couverture actuel		18.9%		18.9%*		19.5%*		19.7%*	
Places à ouvrir compte-tenu de l'existant		2015		2020		2025		2030	
pour couvrir le besoin		18'108		20'429		24'491		27'827	
- en préscolaire		3'673	20%	4'596	22%	6'014	25%	7'182	26%
- en parascolaire		14'436	80%	15'832	78%	18'478	75%	20'645	74%
pour maintenir la part atteinte				1'219		3'290		4'993	
- en préscolaire				661	54%	1'676	51%	2'512	50%
- en parascolaire				558	46%	1'614	49%	2'480	50%

* le taux de couverture actuel projeté pour les années futures en tenant compte d'une valeur d'effort atteint stabilisée à hauteur de sa valeur actuelle, soit 51.0%

Relevons encore que l'impact de la souscription des parents aux institutions privées (tant pour le préscolaire que le scolaire) en lieu et place du circuit public est à l'échelle du canton de l'ordre de 5% des enfants et se trouve en tendance haussière. Si l'on tient compte de ce paramètre supplémentaire alors le taux de couverture nécessaire rapporté ci-dessus passe à 32%.

La carte ci-dessous met en évidence la distribution des enfants de moins de 12 ans à l'échelle des localités du périmètre. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'enfants rencontrés dans les localités/quartiers du canton. La couleur des cercles allant de jaune à violet foncé met en avant l'efficacité à la l'ouverture de places considérée au travers de l'indicateur du nombre d'enfants par place. Le jaune dénote une pression plus importante sur les ressources, à l'inverse, un violet foncé indique une pression plus faible et donc une efficacité plus forte.



Carte de distribution des enfants de moins de 12 ans à l'échelle des localités du périmètre. La couleur met en évidence l'efficacité d'ouverture au travers de l'indicateur du nombre d'enfants auxquels se rapporte une place

La carte met en évidence la pression supérieure à laquelle les régions de la Côte, de l'Ouest lausannois et de la Ville de Lausanne sont sujettes. Dans ces régions, les valeurs du nombre d'enfants par place sont situées entre 2.0 et 2.5 soit inférieures à la moyenne cantonale de 2.7. A l'opposé, plusieurs communes du périurbain ou du rural présentent des valeurs supérieures à 3.5 indicatrices d'une pression faible sur les infrastructures.

GLOSSAIRE

- Accueil collectif : accueil régulier dans la journée de plusieurs enfants au sein d'une institution de type crèche, garderie, unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ou accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) (d'après Numerus 2017).
- Accueil extrafamilial : prise en charge des enfants par une personne autre que les parents (d'après Portrait des familles vaudoises, 2015).
- Accueil familial : prise en charge d'enfants dans le foyer d'une accueillante en milieu familial (AMF) rattachée à un réseau d'accueil de jour (d'après Numerus 2017).
- Accueil parascolaire : prise en charge des enfants en âge scolaire (de 4 à 12 ans), en unités d'accueil pour écoliers ou dans les écoles à horaire continu.
- Accueil préscolaire : prise en charge des enfants âgés de 0 à 3 ans inclus, en crèches, garderies ou jardins d'enfants.
- AFJ : accueil / accueillante familiale de jour.
- Allochtone : qui provient d'un endroit différent, en opposition à autochtone.
- AMF : accueil / accueillante en milieu familial.
- APEMS : accueil pour enfants en milieu scolaire.
- Autochtonie : notion caractérisant les personnes qui résident dans la localité ou la région où elles sont nées et ont grandi. Le degré d'autochtonie d'un territoire détermine la part d'habitants indigènes.
- Besoins hebdomadaires en accueil de jour : demande de garde exprimée en jours par semaine.
- Cohorte : groupe d'individus qui possèdent des caractéristiques démographiques semblables, plus généralement qui appartiennent à une même catégorie d'âge, par exemple les 0-3 ans.
- Commune riche : commune périurbaine dont la situation géographique et économique a abouti à la concentration de ménages, majoritairement pendulaires, au revenu élevé, selon la nomenclature des espaces suisses de l'Office fédéral de la statistique.
- Demande globale en accueil de jour : demande à la fois institutionnelle et non institutionnelle.
- Demande institutionnelle en accueil de jour : demande en accueil collectif et en accueil familial de jour.
- Echelon local : niveau d'analyse correspondant à celui des localités (infra-communal).
- Echelon régional : niveau d'analyse correspondant à celui des réseaux.
- Enfants d'âge préscolaire : enfants n'ayant pas encore 4 ans révolus (d'après Focus 2017), à savoir les catégories incluant bébés, trotteurs et grands dans les structures d'accueil.
- Enfants d'âge parascolaire : enfants d'âge scolaire entre la 1H et la 8H, soit à partir de 4 ans révolus jusqu'à 11 ans. Dès 12 ans révolus, les enfants ne sont en principe plus pris en charge par l'accueil de jour.
- Facteur explicatif : variable observable pouvant être considérée comme une source d'explication d'un comportement ou d'un processus reconnu et de ses variations.
- FAJE : Fondation pour l'accueil de jour des enfants, responsable de coordonner et de faciliter le développement de l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans sur le territoire cantonal. Financée par l'Etat de Vaud, les communes, les employeurs vaudois et bénéficiant d'un don de la Loterie Romande, elle encadre et subventionne les réseaux d'accueil de jour dans le développement de l'offre régionale (d'après <https://faje-vd.ch/>).
- Foyer multigénérationnel : ménage qui compte, en plus du noyau familial formé par un couple et ses enfants, d'autres personnes de la famille, généralement les grands-parents des enfants. Par extension, il peut aussi s'agir d'autres membres apparentés (oncle, tante, arrière grands-parents, etc.).
- Garde formelle : forme de prise en charge extrafamiliale des enfants passant par un service rémunéré, institutionnel ou non (nounou, fille au pair, employé-e de maison).

Garde informelle : forme de prise en charge extrafamiliale des enfants non institutionnelle et généralement non rémunérée (parenté, voisins, connaissances).

Garde institutionnelle : forme de prise en charge extrafamiliale des enfants correspondant aux structures d'accueil collectif, privées ou publiques, ainsi qu'à l'accueil familial de jour organisé en réseau.

Garde non institutionnelle : forme de prise en charge extrafamiliale des enfants par des personnes privées, non organisées en réseau (mamans de jour indépendantes, nounous, parenté, voisins, connaissances).

Gradient d'urbanité : passage progressif du centre-ville (hyper-urbain) qui allie une forte densité d'emplois, d'habitants ou les deux à une forte mixité sociale (profils socio-démographiques variés) et fonctionnelle (habitat, commerce, emploi, loisirs, etc.) au village de campagne (rural) qui au contraire présente de faibles densités et une mixité tant sociale que fonctionnelle plus faible. Le gradient retenu dans le cas de la présente étude est composé de la succession des espaces suivants : hyperurbain, urbain, suburbain, périurbain et rural.

HarmoS : concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, définissant les règles, les moyens et finalités de l'éducation au niveau national. Les années d'école obligatoire sont numérotées de 1H à 12H.

LAJE : Loi sur l'accueil de jour des enfants du Canton de Vaud.

Localité : zone urbanisée, habitée et géographiquement délimitable, pourvue d'un nom et d'un code postal qui lui est propre (d'après cadastre.ch). Une commune peut compter plusieurs localités.

Ménage : au niveau fiscal, deux personnes mariées sont considérées comme un seul contribuable. Une personne seule (célibataire, veuve, divorcée ou séparée) constitue un contribuable. Il en découle que deux personnes vivant en union libre sont deux contribuables distincts. Trois types de ménage fiscal ont été définis : les couples mariés, avec ou sans enfant à charge ; les familles monoparentales comprennent un adulte et au moins un enfant à charge vivant en ménage commun ; les personnes seules célibataires, concubins, veuves, divorcées ou séparées et sans enfant.

Ménage familial : selon les critères de l'Office fédéral de la statistique, les ménages familiaux comprennent également les couples sans enfant. En revanche, les ménages de personnes apparentées mais sans lien d'ascendance directe (par exemple cohabitation de frères et sœurs adultes) ne sont pas comptés dans les ménages familiaux.

Nursery : sous-groupe d'enfants de 0 à 18-24 mois environ, accueillis en structure d'accueil. Parfois, une distinction est faite entre les bébés (jusqu'à 12 mois) et les minis.

OAJE : Office de l'accueil de jour des enfants, chargé de délivrer les autorisations d'exploiter une institution d'accueil collectif de jour des enfants et de surveiller les différentes formes d'accueil à la journée des enfants, hors de leur milieu familial.

Place autorisée : place reconnue dans le cadre des autorisations délivrées par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Les places autorisées ne sont pas forcément toutes utilisées, notamment dans le contexte de l'accueil familial de jour.

Place à plein temps : en accueil collectif préscolaire, divers types d'institutions offrent des places d'accueil sans que celles-ci ne soient comparables en termes d'horaires d'ouverture. Le critère retenu pour définir une place à plein temps est sa compatibilité avec une activité professionnelle à plein temps des parents, soit 2530 heures par an (qui correspond, par exemple, à 11 heures d'ouverture par jour en moyenne et 230 jours par an). Cette normalisation des places a surtout pour effet une réduction du poids des institutions d'accueil collectif préscolaire dont les horaires sont restreints et dont la principale mission est la socialisation des enfants, par exemple les halte-jeux (d'après Portrait des familles vaudoises, 2015).

Place offerte : place autorisée et disponible généralement de manière durable, compte tenu du personnel d'encadrement engagé dans l'institution.

Potentiel d'accueil : expression des besoins de garde en nombre d'enfants attendus par place d'accueil,

considérant que l'occupation des places est maximisée (notion inverse du taux de besoin.)

Quartier : partie d'une commune ou d'une localité possédant une certaine homogénéité en termes de fonction (résidentielle, économique, publique, etc.) et de statut des occupants (catégorie socio-économique des habitants, qualification de l'emploi, etc.).

Réseau d'accueil de jour : regroupement communal ou intercommunal de collectivités publiques, de partenaires privés, de structures d'accueil collectif et de structures de coordination de l'accueil familial de jour, ayant pour but le développement et la mise sur pied de l'accueil de jour dans le territoire concerné (d'après <https://faje-vd.ch/dispositifs/les-reseaux/>).

Structure à temps d'ouverture élargi (TOE) : lieu d'accueil préscolaire prioritairement destiné à des enfants dont les parents travaillent, sont en formation ou en recherche d'emploi (d'après Numerus 2015). Structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé (d'après Focus, 2015).

Structure à temps d'ouverture restreint (TOR) : lieu d'accueil généralement utilisé à des fins de socialisation ou par les parents actifs professionnellement en combinaison avec un autre type d'accueil (d'après Numerus 2015). Structures ouvertes moins de 45 heures par semaine ou moins de 45 semaines par an, ne proposant pas de repas de midi (d'après Focus, 2015).

Taux de besoin : proportion d'enfants demandeurs d'une solution de garde par rapport au total (notion inverse du potentiel d'accueil).

Taux de couverture : nombre de places à plein temps offertes rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population (d'après Numerus 2017).

Taux de fréquentation : nombre moyen d'enfants accueillis chaque jour durant un mois de référence par rapport au nombre d'enfants du même âge dans la population. Comparativement au taux de couverture, le taux de fréquentation permet d'introduire dans le calcul le nombre de jours d'ouverture des structures. Pour deux structures qui offrent le même nombre de places et qui accueillent chaque jour le même nombre d'enfants, le nombre moyen d'enfants accueillis par jour dans une structure ouverte 4 jours par semaine sera inférieur au nombre moyen d'enfants dans une structure ouverte 5 jours par semaine. Le taux de fréquentation est limité par le nombre de places offertes et de jours d'ouverture et permet ainsi d'exprimer l'utilisation d'une prestation offerte (d'après Numerus, 2013).

Taux de recours : nombre d'enfants accueillis rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population (d'après Numerus 2017).

Taux de satisfaction : nombre de places à plein temps offertes rapporté à la demande modélisée effective d'enfants en équivalents plein-temps.

Trotteur : sous-groupe d'enfants de 18-24 à 30-36 mois environ, accueillis en structure d'accueil. Au-delà de 30-36 mois, ils entrent dans le groupe des moyens ou des grands jusqu'à leur entrée à l'école.

Typologie territoriale : classification d'unités géographiques de même niveau (communes, régions) regroupées en fonction de leur similarité socio-économique au regard de variables particulières (population, emploi, pendularité, etc.).

UAPE : unité d'accueil pour écoliers.

REFERENCES

- Bieri, O., Ramsden, A. et Felfe, C. 2017. Evaluation "Anstossfinanzierung" - Entspricht das bestehende Angebot an familienergänzender Kinderbetreuung der Nachfrage? Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Canton de Vaud. 2006. Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).
- Commission européenne/EACEA/Eurydice/Eurostat. 2009. Réduire les inégalités sociales et culturelles par l'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe. Agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture.
- Commission européenne/EACEA/Eurydice/Eurostat. 2014. Chiffres clés de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants en Europe Edition 2014. Rapport Eurydice et Eurostat Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne.
- Conseil d'Etat du canton de Vaud. 2016. Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).
- Lanfranchi, A. 2010. « Familienergänzende Betreuung », in M. Stamm & D. Edelmann (Hrsg.), Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung: Was kann die Schweiz lernen?, Rüegger, s. d., 97 121.
- Le Goff, J.-M. et Dieng, A.-W. 2006. Prise en charge des enfants en bas âge en Suisse et participation des femmes au marché du travail. Cahiers québécois de démographie 35(2) (2006): 141 60.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O. et Pecorini, M. 2002. Besoins de garde de la petite enfance - Enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants. Service de recherche en éducation (SRED), Etat de Genève.
- Littmann-Wernli, S. 2004. Familien ergänzende Kinderbetreuung im Kanton Zürich. Statistik-Info, no 01/2004.
- Marti, V. 2008. L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse - Un état des lieux de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF. Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF).
- NICHD Early Child Care Research Network, Booth-LaForce, C. et al. 1997. Familial Factors Associated with the Characteristics of Nonmaternal Care for Infants. Journal of Marriage and the Family 59 (1997): 389 408.
- Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE) et Service de la recherche en éducation (SRED). 2015. Focus n°7, août 2015, Genève.
- Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE) et Service de la recherche en éducation (SRED). 2017. Focus n°13, juin 2017, Genève.
- Office Fédéral de la Statistique (OFS). 2015. Statistique de l'accueil extrafamilial des enfants. Typologie des modes de garde. OFS, Neuchâtel.
- Office Fédéral de la Statistique (OFS). 2015. Enquête sur les familles et les générations 2013 - Premiers résultats. OFS, Neuchâtel.
- Office Fédéral de la Statistique (OFS). 2017. Les familles en Suisse - Rapport statistique 2017. OFS, Neuchâtel.
- Schlanser, R. 2011. Qui utilise les crèches en Suisse. Sécurité sociale CHSS, no 3/2011: 139 43.
- Schlanser, R. 2011. Qui utilise les crèches en Suisse? Logiques sociales du recours aux structures d'accueil collectif pour la petite enfance. IDHEAP : Chaire Politiques sociales.
- Schmid, T., Kriesi, I. et Buchmann, M. 2011. Wer nutzt familienergänzende Kinderbetreuung? Die Betreuungssituation 6-jähriger Kinder in der Schweiz. Schweizerische Zeitschrift für Soziologie 37 (1) (2011): 9 32.
- Schwab Cammarano, S., Stern, S. et Sigrist, D. 2015. L'accueil parascolaire vu par les parents et les enfants. Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF).

- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), Secrétariat général du Département de la santé et de l'action sociale (SG-DSAS) et Statistique Vaud (StatVD). 2015. Portrait des familles vaudoises. Des chiffres pour les décrire. SASH et StatVD, Lausanne.
- Stamm, M. 2009. Education de la petite enfance en Suisse - Management summary. Université de Fribourg.
http://www.fruehkindliche-bildung.ch/fileadmin/documents/forschung/Management_Summary_F.pdf
- Statistique Vaud (StatVD). 2013. Numerus. Courrier statistique. 30^{ème} année, n° 5, octobre 2013, Lausanne.
- Statistique Vaud (StatVD). 2015. Numerus. Courrier statistique. 32^{ème} année, n° 5, octobre 2015, Lausanne.
- Statistique Vaud (StatVD). 2017. Numerus. Courrier statistique. 34^{ème} année, n° 7, septembre 2017, Lausanne.
- Stern, S., Gschwend, E. et Medici, D. 2015. Schulergänzende Betreuung aus Eltern- und Kindersicht. Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF).
- Walker, P., de Buman, A., Walther, U., Büchler, S. et Meuli, N. 2017. Evaluation "Anstossfinanzierung" - Nachhaltigkeit der Finanzhilfen für familienergänzende Kinderbetreuung. Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

ANNEXE 1 LISTE DES INTERLOCUTEURS RENCONTRÉS OU INTERROGÉS PAR TÉLÉPHONE

- Claire Attinger, déléguée à la politique familiale, Bureau d'information aux parents, Ville de Lausanne
- Frédérique Beauvois, membre du comité, Association des parents d'élèves vaudois
- Valérie Berset, cheffe d'office, Office de l'accueil de jour des enfants, Etat de Vaud
- Jean-Hugues Busslinger, directeur du département de politique générale, Centre patronal
- Nathalie Cary, membre du comité, Association des responsables de lieux d'accueil pour écoliers (ARLAE)
- Anne Clausen, cheffe de projet, Section aide et insertion sociales, SPAS, Etat de Vaud
- Muriel Débaz, directrice, Bureau d'information aux parents, Ville de Lausanne
- Barbara de Kerchove, membre du comité, Association des parents d'élèves vaudois
- Bruno dell'Eva, vice-président, Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSAE)
- Valérie Denisart, membre du comité, Avenir Social
- Franck Diaz-Sintes, chef d'office adjoint, Office de l'accueil de jour des enfants, Etat de Vaud
- Roberto Finocchio, membre du comité, Association des responsables et directeurs d'institutions vaudoises de l'enfance (ARDIVE)
- Fabienne Guinchard Hayward, directrice, Partenaire enfance et pédagogie (PEP)
- Isabelle Guzzon, directrice, réseau APERO (Oron et environs)
- Clémentine Mayor, responsable, réseau ARAJ Broye Vully
- Gaëlle Miani, membre du comité, Association des parents d'élèves vaudois
- Chrystelle Monney, responsable finances et salaires, réseau APERO (Oron et environs)
- Philippe Nendaz, chef de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES), Etat de Vaud
- Nicole Scuderi, membre du comité, Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSAE)
- Jean-Claude Seiler, chef de service, Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), Ville de Lausanne
- Emmanuelle Seingre, membre du comité, Insieme Vaud
- Olivier Simon, directeur, réseau EFAJE Gros-de-Vaud et environs
- Michèle Theytaz, secrétaire générale, Pro Familia Vaud
- Claude Thüler, adjointe pédagogique, Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), Ville de Lausanne
- Marie-Pierre Van Müllem, co-présidente, Association des parents d'élèves vaudois

ANNEXE 2 GUIDE D'ENTRETIEN

Profil de l'interlocuteur

- Pouvez-vous présenter brièvement votre institution et votre fonction au sein de celle-ci ?
- (Si pertinent) Quels types de prestation d'accueil offrez-vous ? (accueil collectif préscolaire, accueil familial de jour, parascolaire) Quelles en sont les modalités ?
- Quid des prestations plus particulières (ex. accueil d'enfants allophones, à besoins particuliers, horaires de nuit, horaires variables, etc.) ?

Caractérisation de la demande actuelle

- Quelle proportion d'enfants entre accueil collectif (crèche, UAPE, APEMS, etc.) et accueil familial (réseaux de mamans de jour) ?
- Quelles sont les catégories d'âges représentées, dans quelles proportions ?
- Au sein de votre réseau/institution, avez-vous des données sur le profil des parents (et des enfants) ? Les analysez-vous ?
- (Selon interlocuteur, demander de différencier la demande pour l'accueil préscolaire, l'accueil familial de jour, et le parascolaire)
- Connaissez-vous les motifs principaux des parents pour confier leur(s) enfant(s) à une structure d'accueil (conciliation vie privée-professionnelle, socialisation, autre) ?
- Quel est le taux d'utilisation des structures ? Y a-t-il des listes d'attente ?
- Quels sont les modes de fréquentation privilégiés ? Y a-t-il des jours (ou demi-jours) plus/moins prisés ?
- La provenance des enfants est-elle plutôt locale ou régionale ? Les parents sont-ils clients parce qu'ils habitent à proximité ou parce qu'ils viennent travailler à proximité ?
- L'offre actuelle est-elle adaptée aux besoins des parents ? Quelles sont selon vous les principales lacunes ?

Facteurs influant sur la demande

- Selon votre expérience, quels sont les facteurs qui influent sur l'utilisation des structures d'accueil de jour ? (en termes de profil socio-démographique, ex. familles monoparentales, degré de formation des parents, etc.)
- Ces facteurs évoluent-ils en fonction de l'âge des enfants ?

Evolution prévisible de la demande

- Selon vous, comment la demande va-t-elle évoluer au cours des 5 à 10 prochaines années (d'abord, de manière quantitative => nombre de places demandées) ?
- Évolution du rapport entre accueil collectif et familial (maintien de la situation actuelle ou renforcement d'une forme d'accueil ?)
- Evolution de la répartition des enfants entre les catégories d'âges (maintien de la situation actuelle ou augmentation/diminution de certaines catégories ?)

- Evolution des taux de fréquentation (évolution vers moins d'enfants avec des prises en charge plus longues ou plus d'enfants mais moins souvent ?)
- (Pour les responsables de réseaux) Disposez-vous de projections chiffrées ?
- Selon vous, quelles évolutions la demande va-t-elle connaître en termes qualitatifs ? (ex. type d'accueil demandé, horaires plus ou moins étendus, etc.)
- Que pouvez-vous nous dire au sujet de l'accueil des enfants à besoins particuliers ? Disposez-vous d'une offre spécifique à leur intention ? Constatez-vous une évolution par rapport à ce type de demande ?
- Quelle proportion ces enfants représentent-ils par rapport à l'ensemble des enfants actuellement ? Quelle évolution pressentez-vous ?
- Quels sont selon vous les principaux enjeux auquel l'accueil de jour des enfants devra faire face ces 5 à 10 prochaines années ? (pour l'accueil préscolaire collectif, pour l'accueil familial de jour, et pour le parascolaire)

